

## La CSST à l'épreuve du réel

Après cinq années d'expérience, le régime résiste plutôt mal au choc d'une première récession

Jean Francoeur

**L**ES CHIFFRES sont accablants. Un déficit de 262 millions de dollars en 1990, survenant après un surplus de 213 millions l'année précédente, soit un écart de 475 millions en douze mois ! Et 1991 sera pire encore : l'impasse anticipée serait de l'ordre des 600 millions.

Le régime québécois de santé et de sécurité au travail, dont on s'accorde à dire qu'il est un des meilleurs au monde, subit son premier véritable test. Pourra-t-il résister à cette rude épreuve que le réel lui impose après tout juste cinq ans d'opération ?

Comment qualifier ce dérapage soudain ? Inquiétant, préoccupant, alarmant ? Du côté patronal, on n'hésite pas à parler d'une hémorragie qu'il faut enrayer dans les meilleurs délais sous peine d'écroulement du système.

Que cache cette levée de boucliers ? S'inquiète-t-on du côté syndical. Certains voudraient profiter des difficultés actuelles, jugées temporaires et largement attribuables à la récession, pour tout jeter par-dessus bord ? Les syndicats s'opposent avec la dernière énergie à toute tentative de sabotage de ce dispositif de protection sociale. Mais est-ce vraiment là le problème ?

Chargé de par sa fonction de jouer les arbitres entre les deux partenaires, le président-directeur général de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), M. Robert Diamant, ne cherche pas à cacher le sérieux de la situation.

M. Diamant, qui est aux commandes depuis la fin de 1989, souligne que ce « revirement de situation » était déjà perceptible dès son arrivée. « On voyait déjà des petites tendances se manifester », déclare-t-il dans une entrevue au DEVOIR. Ces tendances — cette dérive — coïncidant avec les débuts de ralentissement de l'activité économique, sont devenues « objet d'inquiétude » tout au fil de l'année 1990. Un groupe de travail avait même été formé pour étudier la situation et proposer des mesures de redressement.

Les causes ? Tous pointent du doigt le grand coupable : la conjoncture. Tous les grands programmes sociaux sont frappés : baisse des revenus d'une part qui entraîne un « manque à recevoir », augmentation des dépenses d'autre part.

Dans le cas de l'assurance-chômage ou de l'assistance publique, c'est le nombre des prestataires qui augmente. En santé et sécurité du travail, c'est différent. La conjoncture, en soi, n'explique pas tout. Pour une grande part, en effet, la récession n'aura fait que révéler l'extrême vulnérabilité de certains mécanismes qui ont été incorporés dans le système lors de la refonte de l'antique loi québécoise des accidents du travail.

Assez paradoxalement, l'ancien régime avait été institué au beau milieu de la Grande Dépression des années trente. Il a résisté par la suite aux deux grandes secousses qui ont ébranlé les finances publiques du Québec : celle de 1975-1976 et celle, dont on se rappelle mieux, de 1981-1982. Le nouveau régime serait-il moins solide, qu'il ne puisse résister

à ce troisième assaut ?

« C'est qu'effectivement il y a dans le système des facteurs qui permettent de jouer à l'intérieur », explique M. Diamant. Là se situerait le principal problème.

Une statistique est absolument renversante : la durée moyenne d'absence au travail à la suite d'un accident est passée de 46 en 1988 à 53 jours en 1989, à 60 jours en 1990 et, ce qui n'arrange rien, on appréhende en 1991 une durée record qui pourrait atteindre 65 jours.

Dans trois entrevues distinctes, MM. Diamant, Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat du Québec, et Clément Godbout, secrétaire général de FTQ — qui forment à la CSST un véritable triumvirat —, nous ont répété le même constat, et qui plus est à peu près dans les mêmes termes : on entre à la CSST, moins nombreux que par le passé, mais on n'en sort plus...

Il y a moins d'accidents du travail et de maladies professionnelles, moins de nouveaux dossiers ouverts chaque année, mais le nombre des rechutes et des aggravations grossit à vue d'oeil. C'est une sorte de cancer qui ronge l'organisme. Telle est, si l'on veut, l'hémorragie.

Comment l'expliquer ?

M. Diamant parle de la « porosité » du régime : « Les mailles ne sont pas très serrées, ce qui rend possible de passer au travers du filet. En situation économique difficile, le phénomène se manifeste davantage. »

« En fait, dit-il, la CSST prend ces décisions sur la base d'avis de personnes-ressources extérieures (le médecin traitant). Elle est liée par ces avis. La loi est ainsi faite. Dès qu'il y a ouverture de ce côté, ça nous met en difficulté. » Tel est, croit-il, « le facteur essentiel ».

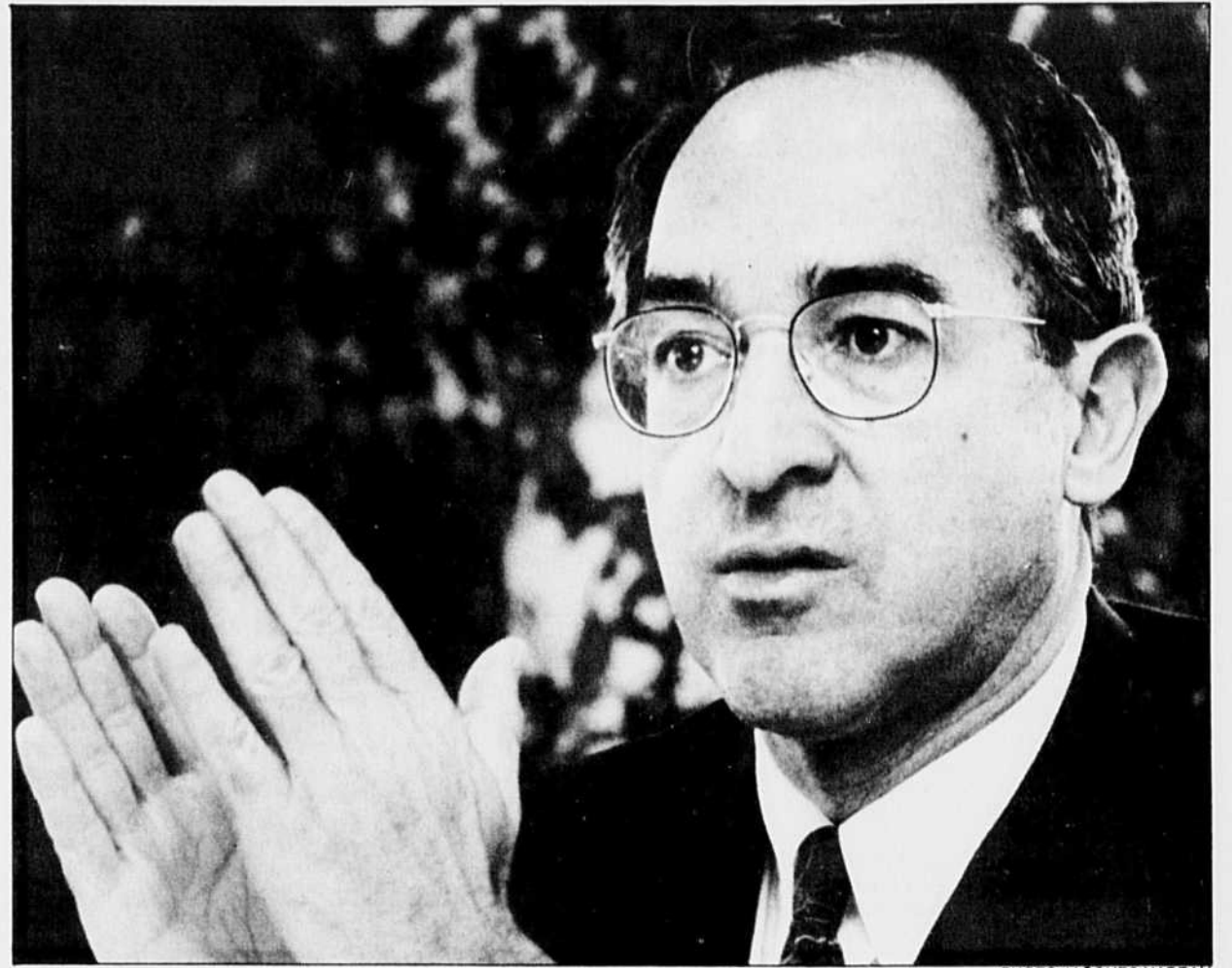
Certes, il est possible de contester les certificats médicaux. Et les recours en appel se multiplient de plus en plus. Mais cela ne va pas sans créer d'autres problèmes, d'autres goulots d'étranglement dans la machine. Les demandes d'arbitrage médical s'élèvent à 4346 pour les sept premiers mois de l'année en cours, contre 3224 l'année dernière, une augmentation de 35 % qui n'augure rien de bon pour un tribunal déjà enseveli sous les dossiers. La moitié des décisions de l'arbitrage médical remonteront la filière jusqu'à la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles (CALP).

M. Diamant se garde bien de vouloir mettre en doute l'intégrité des membres de la profession médicale, même si, du côté patronal, on s'inquiète ouvertement d'une certaine complaisance (la fameuse relation patient/médecin à préserver), tandis que, du côté syndical, on s'élève contre le retour offensif de ce qu'on appelle « la médecine de papier » (allusion à la cinquantaine de médecins embauchés par la CSST pour éplucher les certificats médicaux soumis à ses agents d'indemnisation).

Ce que l'actuel président-directeur général de la CSST déplore, c'est que le régime ait confié aux médecins un rôle absolument capital sans que ces derniers n'aient été préparés à assumer cette responsabilité de garde-barrière du système.

« Le problème, dit M. Diamant, c'est que les médecins, quand ils sortent de l'université, ne connaissent pas du tout la législation fort complexe de notre régime de santé et de sécurité au travail. Il n'y a pas non plus de spécialisation en médecine industrielle. Quant à l'expertise de base, elle est très diffuse sur le ter-

Voir page B-2 : CSST



Le président-directeur général de la CSST, M. Robert Diamant, ne cherche pas à cacher le sérieux de la situation. Ci-dessous, Ghislain Dufour (à gauche), président du Conseil du patronat, et Clément Godbout, secrétaire général de la FTQ.



Ghislain Dufour Clément Godbout



## Barrer la route à la médecine de papier

**N**E JETONS pas tout par-dessus bord. Bien sûr, il y a des problèmes à la CSST, mais ce n'est pas la grosse catastrophe.

Secrétaire général nouvellement installé à la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), M. Clément Godbout est membre du conseil d'administration de la CSST. Il occupe depuis peu le siège réservé jusqu'ici à M. Louis Laberge au sein de l'exécutif de ce même conseil.

Il admet que le régime québécois de la santé et de la sécurité au travail — qui intègre à la fois l'indemnisation, le remplacement du revenu, la prévention, l'inspection, le retrait préventif, sans compter quelques autres mandats qui s'y sont ajoutés — qu'un tel régime constitue « un assez gros motin, si vous me passez l'expression ».

« Six cents articles de loi, une quarantaine de volumes de directives, j'exagère un peu, c'est ça le portrait, dit-il. On comprend que le travailleur ordinaire ait un peu de peine à s'y retrouver, et que ce soit devenu l'affaire de quelques spécialistes. »

« Mais ce n'est pas la Cadillac, ni la fusée lancée vers la lune aux frais des employeurs. »

Le mouvement syndical, dit M. Godbout, se portera toujours à la défense de l'institution, car « c'est quelque chose de beau que nous avons ».

Trop cher, trop cher, trop cher. À toujours frapper sur le même tambour, n'est-on pas en train de s'atta-

quer « de façon subtile mais directement » au régime lui-même, se demande-t-il, encore que, personnellement, il se garde de prêter pareille intention diabolique à son « ami Ghislain » (car au triumvirat de la CSST, on est à tu et à toi et l'on s'interpelle par son prénom).

Les syndicats s'inquiètent tout de même de la complexité croissante du régime. Il est de plus en plus difficile de s'y retrouver, surtout pour les travailleurs non syndiqués. « Ensuite, il y a trop d'avocats là-dedans, trop de docteurs aussi. On s'est battu pour faire disparaître la médecine de papier, voilà qu'elle revient en force. »

Même chose en ce qui touche les procédures d'appel des décisions : « Ça n'a plus de bon sens, il faut arrêter de plaider et régler des cas », dit-il. M. Godbout met beaucoup d'espoir dans les procédures de médiation récemment mises en place à la commission d'appel, « mais c'est à la source même qu'il faut s'attaquer, au niveau de l'agent d'indemnisation responsable de la décision initiale ».

Quant au paritarisme, M. Godbout y croit. Encore faudrait-il que ça en soit, véritablement. Qu'est-ce qu'un conseil d'administration qui ne désigne pas lui-même son président-directeur général, ni ses vice-présidents, qui n'est jamais saisi d'une foule de décisions prises à l'interne par la direction ? Le paritarisme de la CSST, dit-il, est beaucoup plus consultatif que vraiment décisionnel.

## Revoir le régime pour en chasser les irritants

**D**EPUIS huit mois qu'il brasse la cage, le bras suspendu à la sonnette d'alarme, M. Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat, se déclare aujourd'hui satisfait des résultats obtenus.

Assez satisfait du moins pour que le ton de ses critiques adressées au régime de santé et de sécurité au travail baisse d'un cran.

D'une part, la direction de la CSST s'est laissée convaincre de l'urgence d'un véritable plan de redressement à l'interne ; d'autre part, son partenaire syndical et le ministre du Travail acceptent de réexaminer la configuration d'ensemble du régime de santé et de sécurité au travail, non pas en vue d'une remise en question radicale de ses principes, mais à partir d'une quinzaine d'irritants.

Ce réexamen sera fait par un comité du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre où sont déjà représentés les partenaires sociaux, travail auquel la CSST accepte de s'associer.

Le CPQ, tout en s'inquiétant de la dérive de la situation financière de la CSST attribuable à la conjoncture, insiste pour s'attaquer à des causes plus structurelles, parmi lesquelles il y a, bien sûr, le contenu même de la loi qui fonde le régime : la place du médecin traitant, la présomption automatique en faveur de l'accidenté, le cas des sur-payés dont on n'exige pas de remboursement, le cas des accidentés de 55 ans mis à la retraite, les abus auxquels donne lieu

le retrait préventif. Au total une quinzaine de dispositions de la loi qui, du point de vue du patronat, « ne sont pas défendables ».

Le Conseil du patronat s'élève aussi — et les syndicats sont largement d'accord là-dessus — contre les transferts de coût que le gouvernement impose à la CSST, donc aux entreprises qui sont les seules à cotiser au régime. Ces transferts dépasseraient aujourd'hui les 100 millions par année : coût de l'inspection que, pourtant, la loi impute explicitement au gouvernement, budget croissant de la Commission d'appel (CALP) et de la Commission des affaires sociales, double cotisation des employeurs au régime d'assurance-automobile et, non le moindre, une bonne moitié des coûts du retrait préventif de la femme enceinte ou qui allaite. Du point de vue du CPQ, il s'agit là d'une mesure sociale qui s'apparente à des congés de maternité et qui, comme telle, n'a rien à voir avec les accidents du travail ou maladies professionnelles.

Le patronat dénonce enfin les trop nombreuses interventions politiques, sous forme de directives ou autrement, qui sèment la pagaille et transfèrent la gestion du régime en un véritable rocher de Sisyphe (lequel, selon le mythe ancien, dégringole de la pente dès qu'on a réussi à le hisser jusqu'au sommet).

Il faut y voir sans plus tarder avant que « tout cela nous pète dans la face », conclut M. Dufour.

## Les dividendes de la prévention ne sont pas si faciles à encaisser

Jean Francoeur

**L**A DÉRIVE financière de la CSST serait-elle en train de priver les employeurs des premiers dividendes de l'effort de prévention auquel ils se sont prêtés jusqu'ici ?

La question se pose et le président-directeur général de cet organisme, M. Robert Diamant, reconnaît que la situation actuelle est assez frustrante pour les entreprises.

Depuis le temps, dit-il, que nous les pressons de s'engager dans cette voie, d'attaquer le mal à sa source, et

que nous faisons valoir que le plus sûr moyen de contenir les coûts du régime est de réduire le nombre des accidents du travail et des maladies professionnelles...

Et, pourtant, la prévention donne des résultats. Les chiffres sont éloquentes : 219 000 nouveaux dossiers en 1989, 209 000 en 1990, moins de 200 000 cette année, peut-être même 190 000 selon les plus récentes estimations.

Mais les coûts n'en continuent pas moins d'augmenter. Pour l'an prochain, la CSST n'a réussi à maintenir son taux moyen de cotisation au niveau « acceptable » de 2,50 dollars qu'en faisant une pause dans sa politique de capitalisation. Cette politi-

que, étalée sur 20 ans, vise à réduire à zéro son déficit actuariel du régime : quelque 2,2 milliards d'engagements non capitalisés. Il avait été convenu d'y consacrer 13 cents par 100 dollars de masse salariale. Tout accident, en effet, n'occasionne pas des coûts pour la seule année où il survient, mais ses conséquences s'étendent souvent sur plusieurs années. En principe, il faut mettre de côté, dollar contre dollar, tous les coûts à venir, sous peine d'en reporter le poids sur une prochaine génération d'employeurs. C'est le grand reproche que l'on fait au gouvernement : celui de ne pas payer ses propres factures d'épicerie.

Du côté syndical, on applaudit évi-

demment aux efforts de prévention. Que ce soit là le seul vrai moyen de réduire les coûts du régime ne fait pas de doute dans l'esprit de M. Clément Godbout. Mais le bilan qu'il fait du chemin parcouru jusqu'ici est beaucoup moins positif.

« Depuis quelques années, dit-il, ce n'est pas « vageux ».

« La prévention, ça ne se fait pas », affirme-t-il, « ça ne se fait pas », affirmation qu'il s'empresse aussitôt de nuancer : ça ne se fait pas beaucoup dans la PME ou la TTE (la titit entreprise), chez les artisans, dans les ateliers non syndiqués laissés sans surveillance... La volonté qu'on a pu déceler dans les deux ou trois premières années d'application

du régime paraît retomber. Il me semble qu'on a changé de cap. »

D'ailleurs, plusieurs dispositions de la loi — touchant les comités de santé-sécurité, les agents de prévention, les programmes de santé — ne s'appliquent pas encore à une majorité d'entreprises au Québec, faute des parties de s'entendre sur les modalités d'application. On note tout de même un certain déblocage puisqu'un comité s'affaire depuis quelques mois à aplanir les divergences qui subsistent entre les partenaires.

À la CSST, on continue de miser sur une semaine annuelle de sensibilisation — qui se déroule présentement à travers le Québec et dont le

thème, dans le prolongement de la campagne de l'année dernière, porte sur les maux de dos et le travail répétitif. Un tel choix n'est pas le fruit du hasard : les maux de dos représentent encore le tiers de tous les « accidents » qui font l'objet d'une indemnisation ; quant aux lésions causées par le geste du travail répétitif, même si elles ne épondent pas à la stricte définition d'un accident (« un événement soudain et imprévu »), une jurisprudence aujourd'hui solidement établie accorde aux travailleurs qui en sont victimes l'entière couverture du régime. Là encore, il n'y a pas d'autre porte de sortie que la prévention, l'ergonomie, la révision des méthodes de travail.

Série Services aux entreprises, cahier no. 5

## RESSOURCES FINANCIÈRES

RÉSERVATION PUBLICITAIRE

842-9645

Date de tombée le 24 octobre 1991

PARUTION  
le 1er novembre  
DANS  
LE DEVOIR

LE DEVOIR publiera son cahier spécial annuel sur les ressources financières mises à la disposition des entrepreneurs et des particuliers. Celui-ci fera le point, entre autres, sur les programmes gouvernementaux d'aide aux entreprises pour financer des plans d'expansion ou des projets d'investissement. Nous parlerons des nouvelles orientations des institutions financières en appui à la nouvelle politique du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

Il sera également question de financement dans les régions par des fonds d'investissement existants. L'aide aux jeunes entrepreneurs, le soutien à la recherche et au développement seront également au programme. Nous analyserons aussi le rôle des banques canadiennes et autres institutions financières en terme de financement des PME ou des projet de développement.

CAHIER  
SPÉCIAL

**SOCIÉTÉ**

# Pierre-F. Côté suggère des bulletins de vote pour les analphabètes

Norman Delisle  
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — On pourrait faciliter le droit de vote des 28 % de Québécois qui sont analphabètes en utilisant des bulletins spéciaux lors d'un scrutin, estime le directeur des élections du Québec, Pierre-F. Côté.

M. Côté a d'ailleurs l'intention de faire des recommandations en ce sens aux membres de l'Assemblée nationale, peut-être même à temps pour qu'on tienne une expérience lors de l'élection complémentaire dans le comté d'Anjou, prévue au plus tard en février 1992.

Le directeur des élections participait hier au lancement de la Semaine québécoise de l'alphabétisation en compagnie du président de la Fondation pour l'alphabétisation, Jean-Yves Desjardins.

M. Côté a exhibé différents bulletins de vote utilisés dans des pays où on retrouve un fort taux d'analphabètes : Haïti, Namibie, Honduras, Bénin.

Ces bulletins donnent non seulement le nom des candidats mais reproduisent leur photographie ainsi que l'emblème officiel des différents partis politiques.

« Nous avons déjà mis en place des solutions pour les électeurs non voyants, pour ceux qui sont sourds et muets ou pour ceux qui sont à mobilité réduite. Il ne faut pas oublier que la philosophie de la loi électorale est d'étendre les facilités de vote au plus grand nombre de Québécois possible », a dit M. Côté.

Ce dernier a l'intention de soumettre un projet précis aux différentes formations politiques représentées à l'Assemblée nationale afin d'obtenir leur accord pour une expérience électorale en faveur des analphabètes lors d'un prochain scrutin complémentaire.

plémentaire.

Le directeur des élections a souligné que l'électeur illettré rencontre d'autres difficultés, comme celle de savoir si son nom est bel et bien inscrit sur la liste électorale. Il est également incapable de lire les instructions pour trouver le bureau de scrutin.

Par ailleurs, des données relevées par le président de la Fondation québécoise pour l'alphabétisation, Jean-Yves Desjardins, signalent que 28 % des Québécois sont classés comme analphabètes.

Ces chiffres, tirés d'une enquête du réseau Southam News, indiquent que 18 % d'entre eux sont des analphabètes fonctionnels tandis que 10 % sont des analphabètes de base.

Les premiers éprouvent des difficultés à lire et à écrire au point de ne pouvoir se tirer d'affaire dans la vie courante tandis que les seconds sont carrément incapables de lire.

Chez les Québécois âgés de 55 ans et plus, le taux d'analphabètes atteint 47 %. Il est plus élevé chez les hommes (35 %) que chez les femmes (23 %).

Seulement 36 000 des 500 000 Québécois analphabètes ont suivi l'an dernier des cours d'alphabétisation.

L'enquête indique que les coûts sociaux de l'analphabétisme au Québec sont de 4 milliards \$, dont le quart en coût direct pour les entreprises.

Plus de la moitié (51 %) des analphabètes ont des revenus annuels inférieurs à 10 000 \$.

Enfin, le Québec est une des provinces du Canada comprenant le plus d'analphabètes avec 28 %.

Le record appartient à Terre-Neuve qui compte 44 % d'analphabètes tandis que la Colombie-Britannique détient la meilleure moyenne avec seulement 17 % de ses citoyens dans cette condition.

**MUSIQUE**

# Début de la 24e saison de concerts pour l'Ensemble Claude-Gervaise

Marie Laurier

AVEC une fidélité qui ne se dément pas, l'Ensemble Claude-Gervaise poursuit depuis bientôt un quart de siècle sa vocation de chercheur d'instruments de musique du 16e siècle tout en se faisant l'interprète de l'époque de la Renaissance. Sa saison de concerts commence cette semaine, soit le vendredi 25 octobre.

Le directeur-fondateur Gilles Plante — avec son collègue Jean Gagné — est un spécialiste en science médiévale, est toujours à la barre de cette formation, de même que quatre des huit instrumentistes de la première heure. C'est lui qui donnait le nom de Claude Gervaise à son ensemble, du nom d'un musicien de la Cour de François Ier.

« Cette recherche est passionnante, nous disait Gilles Plante en entrevue hier. Depuis déjà 24 ans, nous avons réuni une intéressante collection d'instruments anciens ou reconstitués. Et cela en puisant dans des pièces conservées dans des musées ou à partir de descriptions et de gravures. » Les sources principales de documentation sont des œuvres qui datent des années 1618 et 1636 de Michael Praetorius et de Marin Mersenne.

Les musiciens ont également entrepris des recherches sur l'interprétation et l'instrumentation des œuvres musicales en glanant ici et là des informations chez les romanciers, les poètes et les théoriciens de la musique. C'est ainsi que l'on a reconstitué la famille des flûtes à bec, la plus développée de tous les instruments, le cromorne, le cervelat, le chalumeau, le kortholt, le cornamuse, le cornet à bouquin, le saqueboute, la viole de gambe, les violes, le glateolet, et plusieurs autres qui ont inspiré les Rabelais, Ronsard et Debussy.

Sans nécessairement rechercher les feux de la rampe ni rouler sur l'or, bien entendu, — Gilles Plante a dirigé le groupe pendant 20 ans sans recevoir aucune subvention et ce n'est que depuis peu qu'il en reçoit une du Conseil des arts de la CUM — mais il avoue n'avoir jamais manqué de travail. « Nous avons donné des concerts à Montréal, un peu partout au Québec, en tournée avec les Jeunesses musicales au Nouveau-Brunswick. Et aussi en France et en Belgique. » Mais peu dans le reste du Canada. « Nous sommes davantage connus en Europe qu'en Ontario », commente Gilles Plante pour qui seul le manque de temps ou de contacts appropriés expliquent cette lacune.

Mais cela n'est pas la préoccupation



L'Ensemble Claude-Gervaise photographié en 1989

tion première du directeur de l'Ensemble Claude-Gervaise qui a préparé une saison de quatre concerts dont le premier a lieu ce vendredi 25 octobre à 20 h à l'église historique de la Visitation, boulevard Gouin, « un endroit où l'acoustique est à son meilleur et le décor fort inspirant », commente Gilles Plante. Le programme de la soirée intitulée en vieux français *Con bien fol tu serais*. ... s'inspire de l'œuvre de Orlando di Lasso, maître de chapelle à la cour de Bavière et qui a tenté une correspondance farfelue, osée, remplie de jeux de mots et de farces avec le duc de Bavière. Ces fantaisies épistolaires serviront de

toile de fond à une présentation renouvelée de la musique de ce maître. Un des musiciens de la première heure, Marcel Benoit, jouera une fantaisie pour luth tirée du Manuscrit de Montréal, recueil unique, encore inédit.

Pour le concert de Noël du 20 décembre, l'Ensemble Claude-Gervaise de joindra à l'Ensemble Anonymus dirigé par Claude Bernatchez pour un répertoire de circonstance intitulé *Noël, Paris, Notre-Dame*.

*L'amour à l'ancienne* est le titre du concert de la Saint-Valentin le soir du 14 février 1992 et le soir du 20 mars, ce sera la Musique à la cour d'Espagne sous Charles Quint. Ces

concerts ont tous lieu à l'église de la Visitation. Renseignements pour abonnements et réservations: 273-4782.

L'Ensemble Claude-Gervaise a déjà enregistré plusieurs disques dont le plus populaire demeure celui de Radio-Canada consacré à la musique du temps de Léonard de Vinci. Il est également un invité choyé des Maisons de la culture et au printemps prochain il fera une tournée de concerts en Nouvelle-Écosse et à l'été vraisemblablement en France. Un disque sur la musique du temps de Jacques-Cartier est présentement en préparation dans le cadre des fêtes du 350e anniversaire de Montréal.

**SCIENCE**

# Une collision historique

HAMBOURG, Allemagne (AFP) — La première collision électrons-protons a été observée dans l'anneau de stockage HERA de l'institut de recherche Elektronen-Synchrotron (DESY) de Hambourg, selon un communiqué publié lundi.

L'expérience qui sert à l'étude de la matière a eu lieu samedi, lors de la mise en service opérationnel de HERA, installation qui a coûté un milliard de DM (600 millions\$).

HERA est la première machine dans laquelle des électrons et des protons peuvent être accélérés séparément pour être ensuite propulsés à la vitesse de la lumière (300 000 km/seconde) les uns contre les autres.

HERA consiste en un tunnel ré-

nissant deux anneaux de stockage, construits sous terre et d'une longueur totale de six kilomètres. L'anneau de stockage des protons est équipé de 650 aimants supraconducteurs qui doivent être maintenus en permanence à une température de moins 269 degrés Celsius, température nécessaire pour supprimer la résistance électrique.

Le lieu de la collision électrons-protons est déterminé avant chaque expérience. Lors de l'expérience de samedi, les deux anneaux ont été mis en service simultanément et des "paquets" de plus d'un milliard d'électrons ont été lancés contre des "paquets" similaires de protons. A plusieurs reprises, un proton est entré en collision avec un électron.

Au cours des mois à venir, deux appareils de mesures, "H 1" et "Zeus", doivent être introduits à deux points du tunnel. Plus de 600 savants de 16 nations doivent utiliser cette installation. HERA permettra d'affiner les connaissances déjà acquises notamment au CERN (Laboratoire européen de physique des particules), près de Genève, et qui progresseront également dans des domaines légèrement différents grâce au synchrotron de Grenoble (ESRF).

Dennis Bueckert  
de la Presse canadienne

OTTAWA — Il en coûtera plus de mille milliards de dollars (1,288 milliards\$) pour assurer la survie à long terme de la planète, révèle les Nations-Unies dans un rapport qui a été rendu public lundi dans 30 villes à travers le monde, simultanément.

Le document, dont la rédaction a demandé quatre ans, suggère 132 mesures jugées nécessaires pour permettre à la Terre de continuer à supporter sa population.

Cette stratégie de survie exigera notamment des mesures aussi radicales que l'effacement de la dette des pays pauvres, de façon à ce qu'ils puissent commencer à s'occuper des problèmes environnementaux.

« Nous devons adopter des styles de vie et des modèles de développement qui respectent les capacités de la planète », dit aussi le document intitulé 'Caring for the Earth', qui

ajoute que l'humanité est en danger à cause de la façon dont nous vivons actuellement.

Le document propose de fonder une nouvelle alliance à l'échelle internationale, qui serait chargée de coordonner les mesures exigées pour chaque pays. « Les ressources globales et partagées comme l'atmosphère, les océans et les écosystèmes communs ne peuvent être préservés que par la concertation et la poursuite d'objectifs communs. Aucune nation ne peut se suffire à elle-même. Toutes ont intérêt à ce que le monde parvienne à un mode de développement viable, et toutes sont menacées s'il n'y parvient pas. »

Un nouvel organisme de surveillance, sur le modèle d'Amnistie internationale, devrait être mis sur pied pour attirer l'attention mondiale sur les principales atteintes à l'environnement, où que ce soit dans le monde.

Contrôle des insecticides, réduction

de la consommation d'énergie, contrôle de la croissance de la population et changement dans les habitudes personnelles sont autant de pistes préconisées par l'ouvrage, de même que l'abolition des barrières tarifaires non-environnementales et des subventions à l'agriculture des pays riches, la stabilisation des prix des denrées et des mesures destinées à stimuler les investissements.

On estime que la mise en œuvre de la stratégie proposée coûterait 77 milliards\$ par an en 1991 et jusqu'à 161 milliards\$ en l'an 2000. On pourrait aller chercher une bonne partie de la somme requise en réduisant les dépenses militaires, qui atteignent actuellement 900 milliards\$ par an.

Le rapport a été produit par le Programme des Nations-Unies pour l'environnement, l'Union mondiale pour la nature et le Fonds mondial pour la nature, avec la collaboration de scientifiques de plusieurs pays dont le Canada.

# Mille milliards de dollars pour sauver la planète, selon l'ONU

# Robert Baillie remporte le prix Molson de l'Académie canadienne-française

OTTAWA — Il en coûtera plus de mille milliards de dollars (1,288 milliards\$) pour assurer la survie à long terme de la planète, révèle les Nations-Unies dans un rapport qui a été rendu public lundi dans 30 villes à travers le monde, simultanément.

(LE DEVOIR) Le prix Molson de l'Académie canadienne-française a été remis hier, au romancier Robert Baillie pour son livre *La Nuit de la Saint-Basile*, publié à l'Hexagone à l'automne 1990.

Ce prix, doté d'une bourse de 5 000 \$, sert à distinguer annuellement le roman considéré le meilleur de l'année, selon le vote d'un jury réuni par l'Académie canadienne-française dont le président est M. Jean-Guy Pilon.

Soixante-deux candidats avaient été retenus pour le prix 1991. La remise avait lieu hier en fin de journée dans les locaux de la brasserie Molson.

**AMNISTIE INTERNATIONALE**  
(514) 766-9766

**15 ans**  
**ciel 98,5**  
Cette année, soyez de la fête!  
**ET PARCOUREZ LE MONDE!**

# ESPAGNE

IDENTIFIEZ  
4 MOTS PASSEPORT

TIRAGE LE 31 OCTOBRE 1991

MOTS PASSEPORTS	DATE DE DIFFUSION	REMPLEISSEZ ET RETOURNEZ À CIEL, C.P. 985, LONGUEUIL, J4H 3Z3
_____	_____	NOM _____ PRÉNOM _____
_____	_____	ADRESSE _____
_____	_____	VILLE _____ CODE POSTAL _____
_____	_____	TELEPHONE _____
_____	_____	TELEPHONE _____

COUPION ORIGINAL OBLIGATOIRE  
PHOTOCOPIE REFUSÉE

**LE DEVOIR** **exotik** **courses**

# UN AUTOMNE QUI SUSCITE LES PASSIONS

**The PHANTOM of the OPERA**  
de ANDREW LLOYD WEBBER  
mis en scène par HAROLD PRINCE

**SEULEMENT TROIS MOIS DU 12 NOVEMBRE 1991 AU 20 FÉVRIER 1992**

**(514) 790-2222**

Billets en vente également au guichet de la Place des Arts et aux guichets TicketMaster (situés dans certains magasins de La Baie)

**Théâtre Maisonneuve**  
Place des Arts, Montréal

**AVANT-PRÉMIÈRES:**  
12 et 13 novembre 1991

**GALE D'OUVERTURE:**  
jeudi 14 novembre 1991  
au profit de la Fondation du Diabète Juvenile.

En anglais avec **SURTITLES™** en français  
SURTITLES™ est une marque déposée de la Compagnie d'opéra canadienne

**◆ CSST**

rain. »  
Que faire ?  
La place du médecin traitant est fermement enclavée dans la loi sur la santé et la sécurité du travail. C'est un régime unique au Québec, ou du moins aucune province canadienne, ni aucun autre pays ne va aussi loin en ce sens. Le principe du libre choix de son médecin par l'accidenté n'est que l'application dans le champ du travail de ce « droit » que la loi sur la santé reconnaît depuis longtemps à tous les citoyens du Québec.

M. Diamant ne croit pas qu'il soit possible de revenir en arrière sur ce point. La seule voie de sortie, la seule stratégie réaliste, consiste à travailler avec la profession médicale pour développer l'expertise qui fait encore défaut. La CSST s'y emploie activement.

Mais le sable coule rapidement dans le sablier. Des mesures immédiates ne sauraient davantage tarder. Aussi M. Diamant fait-il état de mesures de contrôle à instaurer dans tout l'appareil qu'il dirige. Encore là, il ne suffira pas de décréter, de blâmer, de punir.

« On a mis en route, dit-il, tout un ensemble d'activités qui visent à introduire plus de rigueur, plus de rationalité dans nos décisions. Et cela dans le respect des droits, en toute équité pour les accidentés. Pas ques-

tion de léser là-dessus.

« Toutes ces mesures doivent aussi s'appliquer sans jeter la panique dans l'organisation. C'est peut-être là notre plus grand défi : mieux gérer, sans provoquer des mouvements d'impatience, aussi bien à l'interne qu'à l'externe. » Car, de tous les administrateurs de régimes sociaux, la CSST est sans doute l'organisme le plus entouré de chiens de garde : syndicats, associations d'accidentés, membres de l'Assemblée nationale que l'on n'hésite jamais à relancer dans leur bureau de comté.

Le président-directeur général de la CSST s'associe volontiers à l'initiative actuellement en cours en vue d'un réexamen du régime. Certaines choses lui tiennent particulièrement à cœur. Lui si calme, si pondéré dans ces propos, il ne peut s'empêcher de donner de la voix lorsqu'il parle des procédures d'appel. « Je trouve inconcevable, dit-il, que la CSST ne puisse pas réviser elle-même quelques-unes de ses propres décisions, même lorsqu'il y a erreur manifeste. La loi ne le permet que lorsqu'intervient un fait nouveau. Je n'ai jamais vu ça nulle part. »

M. Diamant reconnaît que le temps presse. Il faut mettre de l'ordre dans la maison, contenir certains débordements. « Sinon, admet-il, le régime lui-même sera remis en question, et alors ce sera dramatique. »

CINÉMA

# Perdus dans les tournesols

Nathalie Petrowski



DÈS LES PREMIÈRES images du *Cri du lézard* de Bertrand Theubet, on sait instinctivement que l'on a affaire à un film suisse réalisé par un émule d'Alain Tanner ou de Claude Goretta. Peut-être est-ce la qualité de la lumière, la qualité du silence ou tout simplement la qualité de l'ennui qui pèse sur les toits rouges d'un village endormi, toujours est-il qu'on saisit d'emblée où l'on est et qu'on peut d'ores et déjà s'imaginer que l'on quittera le dit-lieu pour mieux y revenir.

Variation sur le thème de l'initiation, *Le cri du lézard* qui sera représenté samedi prochain à la Cinéma-thèque, raconte l'histoire de Raton, un garçon de 14 ans qui vit pratiquement seul puisque sa mère préfère courir les bars et les hommes plutôt que de s'occuper de son enfant. Raton imagine déjà les vacances qu'il passera entre les quatre murs de sa chambre et dans un accès subit de rage (serait-ce le fameux cri du lézard), décide de prendre la poudre d'escampette sur la route nationale. Il sera ramassé par ses jeunes voisins, deux garçons et une fille interceptée par la désormais célèbre Anouk Grinberg (*Merci la vie*), qui le prennent en pitié et décident de l'amener en vacances avec eux. En filant en camionnette sur une route de campagne, le quator rencontre Clo (Andrea Ferreol), une bourgeoise en rupture de banc avec son milieu mais surtout avec son mari qui vient de l'abandonner sur la chaussée à côté d'un champ de tournesols. Clo se joindra à la joyeuse bande et s'occupera tout particulièrement de Raton qu'elle aimera comme son propre enfant avant qu'il ne devienne son jeune amant.

Adaptation du roman *L'année des treize lunes* de Alexandre Voisard, *Le cri du lézard* arrive sur la carte cinématographique avec quelques années de retard. Le coup de l'initiation d'un jeune garçon par une bonne bourgeoise, on nous l'a malheureusement fait trop souvent tant dans le cinéma français que dans le cinéma américain sans compter qu'après le merveilleux *Harold et Maude* de Hal Ashby, tout avait été dit sur le sujet.

Restait donc le personnage de la bonne bourgeoise, celle qui arrive dans le décor par inadvertance, celle qui fait éclater le groupe et qui sert en sorte de révélateur à une jeune femme perdue dans les coquelicots, ou pour être plus précis perdue dans les tournesols.

La bourgeoise en rupture de banc a évidemment valeur de symbole. Elle est d'une part la bonne mère aimante en opposition avec la mauvaise mère de Raton. Elle est aussi une femme d'un autre monde, voire d'une autre époque. Elle croit encore à l'amour alors que ses jeunes compagnons y ont pratiquement renoncé, faute de l'avoir rencontré. Elle est finalement l'incarnation d'une certaine générosité, tant financière que sentimentale et avec elle, on se dit que le monde n'est pas aussi froid et hostile qu'on l'avait imaginé.

Malgré la bonté de Clo, le flou existentiel de Nadia qui s'avère la réplique aussi exacte qu'hallucinante de Juliette Binoche, malgré la confusion des garçons qui ne comprennent rien aux femmes et qui n'y comprennent jamais rien, *Le cri du lézard* laisse sur sa faim, ne serait-ce que par cette forme un peu molle et errante qui tend à tout dédramatiser et qui travaille tellement dans la dentelle des détails que le film en perd toute vue d'ensemble.

Bertrand Theubet a probablement voulu dire trop de choses à la fois. Il s'est perdu de vue en cours de route de sorte qu'à la fin de son film on se demande ce qu'il voulait vraiment nous dire et pourquoi a-t-il pris autant de détours pour ne pas le dire.



River Phoenix et Keanu Reeves dans *My Own Private Idaho*.

# L'amour au temps du sida

Nathalie Petrowski

IL Y A au cinéma deux sortes de films : ceux qui meurent avec leur réalisateur bien avant le générique de fin et ceux qui au détour d'une scène prennent leur envol, sortent de l'écran, accèdent à une autre dimension et entraînent le spectateur sur une route imprévisible qui en fin de parcours le laissera troublé, pantois et parfaitement ravi. C'est le cas de *My own private Idaho*, représenté ce soir à 21 h 30 dans la petite salle de l'Élysée avant sa sortie commerciale d'ici quelques semaines à Montréal.

Primé à Venise et remarqué partout où le film passe, *My own private Idaho* est l'oeuvre du réalisateur américain Gus Van Sant, auteur de *Mala Noche* et de *Drugstore cowboy*, ancien fils de pub recyclé dans le cinéma indépendant et vivant depuis plusieurs années à Portland Oregon, ville qui sert de toile de fond à cette curieuse histoire dans laquelle l'Idaho est moins un état américain célèbre pour ses pommes de terre qu'un état d'esprit.

Inspiré très librement du Henri IV de Shakespeare mais aussi du cinéma de Orson Welles, ce troisième long métrage de Van Sant raconte l'histoire d'amour improbable entre Mike Waters, le fils du maire de Portland (River Phoenix) et Scott Favor, un jeune itinérant (Keanu Reeves) qui a la fâcheuse habitude de s'endormir aux moments les plus critiques de sa vie pour cause de narcolepsie chronique. Ces deux-là s'aiment et se fréquentent depuis des lunes, le premier par esprit de révolte

contre un père qu'il ne peut pas sentir, le deuxième par désespoir et parce qu'il a été abandonné de tous, y compris sa mère.

Refusant de faire le moindre compromis à l'endroit de la société hétérosexuelle et se souciant peu de l'amour au temps du sida, Gus Van Sant campe sans ambage deux beaux jeunes hommes qui s'aiment librement et se prostituent pour gagner leur vie. Devant ce choix dramatique illustré dès le départ par une scène explicite dans un hôtel de passe où Scott soulage un client un peu trop bedonnant, le spectateur n'a pas le choix : ou bien il embarque et accepte d'emblée le code ou bien il sacré son camp sans oser tester les limites de sa tolérance.

Si d'aventure il décide de rester, le spectateur découvrira passé le choc de départ, que *My own private Idaho* est moins un film sur l'homosexualité qu'un film sur la tendresse, sur la nécessaire entraide entre les gens, un film doux-amer sur l'amitié qui peut résister à tout sauf peut-être à cette foutue croisée des chemins où les hommes et les femmes se retrouvent tous à un moment ou l'autre de leur vie et où ils doivent faire des choix. Pour le fils du maire de Portland, cette croisée des chemins l'amène à quitter le monde marginal des sans-abris et à embrasser les valeurs morales de son père en se mariant et en devenant un homme riche et respecté. Pour Scott, la croisée des chemins ne le mène nulle part sinon sur une route perdue de l'Idaho, une route sans issue, sa prison intime où il ne peut que sombrer une fois de plus dans les bras de sa seule amie,

la narcolepsie.

Au-delà d'une photographie magnifique et d'une façon de cadrer aussi particulière que dynamique, Gus Van Sant a le bonheur de ne pas succomber au réalisme social ni de réduire son histoire d'amour à une incompatibilité entre les classes. S'il y a un méchant dans l'histoire, c'est avant tout la cellule familiale, celle qui veut contrôler Mike, celle qui a abandonné Scott, famille maudite qui stigmatise ses enfants au lieu de les aider à grandir, famille malsaine qui préfère les eaux glauques du mensonge aux tempêtes de la vérité.

Reste que Gus Van Sant ne s'enlise pas trop longtemps dans les méandres familiaux. Ce qui l'intéresse avant tout c'est la souffrance des êtres humains, souffrance de Scott qui revoit toujours le même film en Super 8 alors qu'il n'a pas deux ans et que sa mère danse avec lui, souffrance de Mike qui voit son ami pleurer et qui cherche à le consoler tout en sachant que sa peine est trop immense pour être endiguée, souffrance de tous les sans espoirs et tous les sans abris de la terre que personne ne voit, dont personne ne s'occupe et qui continuent à vivre tout de même parce que la vie est aussi moche qu'elle est drôle et belle.

Plus que n'importe quel travailleur social, plus que n'importe quel traité de sociologie, *My own private Idaho* nous donne à voir et à sentir la misère humaine dans ce qu'elle a de plus triste mais dans ce qu'elle a de plus émouvant aussi. On sort du cinéma comme touché par la grâce, en se promettant d'être plus tolérant que lorsqu'on est entré.

MUSIQUE

# De la froideur à l'émotion

## Ladies' Morning Musical Club

Orchestre de Chambre Jean-François Paillard, dir. Jean-François Paillard : Handel, *Concerto grosso en « do majeur »*; Haydn *Concerto pour violoncelle en « ré majeur »*, Hélène Dautry (violoncelle); Mouret, *Seconde suite de symphonies*; Devienne, *Concerto pour flûte en « ré majeur »*, Michel Debost (flûte). En bis : Gluck, *Lamentations d'Orphée*, Michel Debost.

## Studio de musique ancienne du Montréal

« Vittorie si belle » : Monteverdi, 11 *Madrigaux du Ville livre (Madrigali guerrieri et amorosi)*; Marini, *Sonata in ecco*; Castello *Sonata IV*, choristes et instrumentistes du Studio, dir. Christopher Jackson.

Carol Bergeron

EN TOURNÉE nord-américaine, l'Orchestre de chambre Jean-François Paillard faisait une courte halte à Montréal pour jouer Handel, Haydn, Mouret et Devienne aux abonnés du Musical Club. Morné jusqu'aux bâillements, ce concert ne s'achève qu'à la toute fin, grâce à la magnifique prestation du flûtiste invité Michel Debost. L'événement musical de la journée attendait plutôt ceux qui iraient entendre le superbe Monteverdi du Studio de musique ancienne de Montréal (SMAM).

Fondé en 1953 par celui dont il porte le nom, l'ensemble français n'est pourtant pas le dernier venu : il a signé plus de 200 enregistrements dont 22 ont reçu le Grand Prix du Disque. Toutefois, comparé à Yuli Turowsky (directeur des Musici de Montréal), Jean-François Paillard est un chef discret, sobre et froidement intellectuel. Dimanche après-midi, il lui fallut un Michel Debost pour l'obliger à assouplir sa direction et à ajouter un peu de relief au texte musical.

Sans se préoccuper de la salle, Paillard parcourut Handel, Haydn et Mouret avec une machinale indifférence, ne comptant que sur l'habileté de ses instrumentistes, notamment sur celle des deux cornistes dans la *Seconde suite de symphonies* Jean-Joseph Mouret. Comme si cela ne suffisait pas, le *Concerto en « ré majeur »* de Haydn se figea dans la grisaille et l'inconfort du jeu de la violoncelle Hélène Dautry.

N'attendant plus rien de personne, j'allais abandonner cette rencontre musicale à l'oubli lorsque, renversant la situation, Michel Debost vint ravir l'auditoire par une délicate lecture du *Concerto pour flûte* de François Devienne.

D'un intérêt infiniment supérieur, le programme du SMAM reprenait quelques pages sublimes du huitième livre de *Madrigaux* de Monteverdi. Les 11 pièces ainsi retenues formaient un florilège aussi captivant par sa diversité que fascinant par son contenu expressif.

Maître d'oeuvre de la soirée, Christopher Jackson avait réuni autour de son clavecin 14 des meilleurs chanteurs et instrumentistes du Studio. Ces musiciens avaient semblé-t-il compris qu'il n'est point souhaitable d'ouvrir une telle parenthèse « monteverdienne », à moins de s'y abandonner corps et âme.

On se souviendra longtemps du soprano Marie-Claude Arpin qui livra un *Lamento della Ninfa* tout imprégné d'une émotion très contagieuse. À travers les soli, comme dans les ensembles choraux, Anna Mizera (soprano), Daniel J. Taylor (alto), Normand Richard (basse), Michel Léonard et François Panneton (ténor) firent également merveille.

# NOS CHOIX

# TÉLÉ

### Envoyé spécial

Ceux qui auraient déjà vu ou lu des reportages sur l'enfer des puits koweïtiens, peuvent toujours se rabattre sur *Les mystères de Moscou* ou le témoignage d'un ancien membre du KGB. (TV5, 20 h)

### Le match de la vie

En regardant cette émission sur la vie urbaine, vous comprendrez pourquoi on s'apprête à vivre un retour à la terre : la réforme Ryan et votre compte de taxes; vivre au milieu des junkies; et le cauchemar du transport urbain. (TVA, 21 h)

### Rideau

La reine de Babylone est dans de beaux draps. Après l'assassinat de son époux qu'elle a fomenté avec son amant, la voilà se jetant dans les bras du vainqueur de son armée. *Semiramide*, opéra en deux actes de Rossini en provenance du Metropolitan Opera. Avec June Anderson et Samuel Ramey en stéréo. (Radio-Québec, 21 h)

### Ciel mon mardi

Le thème : les religions parallèles. Au milieu des tirs croisés, l'animateur Christophe Dechavanne, le lutin des ondes françaises. Son invité : Francis Huster, un acteur assez tourmenté merci, qui ne devrait pas être trop dépaycé. (TV5, 22 h 45)

— Hugo Léger



Marie-Hélène Letendre dans *Marguerite*.

THÉÂTRE

# Solo sans maîtrise

## Marguerite

D'après *Le Maître et Marguerite*, roman de Mikhaïl Boulgakov. Conception et interprétation de Marie-Hélène Letendre. Éclairages de Sylvain Letendre. Une production du Théâtre Bête, présentée à l'Espace La Veillée jusqu'au 3 novembre.

Gilbert David

LA PETITE SALLE de la Veillée a été vidée de ses estrades habituelles. Tout l'espace ou presque est occupé par une installation très dépouillée : une grande trace circulaire faite de plantes mortes, au centre de laquelle on a élevé un monticule de journaux froissés. Au fond se trouve un écran, au-dessous duquel brûlent des lampions. Marguerite, le personnage central, est déjà là, devant ce petit autel improvisé, faisant dos au public. Une musique envoûtante se fait bientôt entendre et laisse espérer une performance à travers laquelle, comme l'annonce avec témérité le programme qui cite Artaud, « le

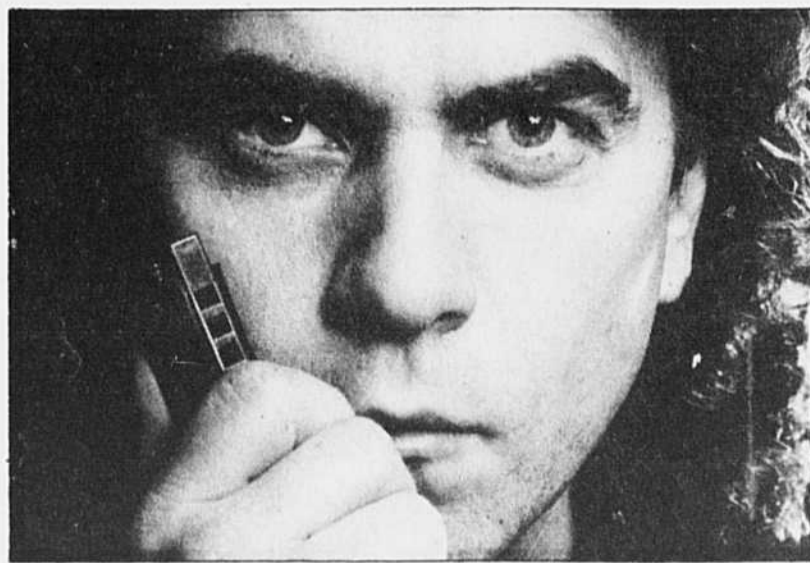
théâtre continue à agiter des ombres (...) où n'a cessé de trébucher la vie ».

Il faut très vite déchanter. Certes, Marie-Hélène Letendre s'est lancée avec franchise, et non sans talent — on peut sentir en elle une présence prometteuse —, dans cette aventure où elle entend occuper tous les plans du récit qu'elle tire de sa lecture du roman substantiel de Boulgakov, *Le Maître et Marguerite*, considéré comme le chef-d'oeuvre de l'auteur russe mort en 1940. Mais son adaptation ne fait pas le poids et le scénario qu'elle propose apparaît trop schématisé pour soutenir l'intérêt.

Je suis resté de glace devant un tel déploiement de moyens (bande sonore, vidéographie, éclairages) qui n'arrivaient pas à nous entraîner au coeur de ce qui aurait dû être une passion dévorante et qui ne faisaient, en fin de compte, qu'accuser la juxtaposition assez maladroite de morceaux choisis. Le rituel imaginé par Letendre ne convainc pas parce que son interprétation reste trop sage-

ment — et un peu beaucoup narcissiquement, faut-il ajouter — dans la fascination pour son propre objet, en oubliant de s'y investir corps et âme, et en se montrant incapable de se hausser à la hauteur de cette Marguerite qui réinterprète le mythe faustien en devenant celle qui pactise avec le diable. Y compris dans ce tableau final qui nous la montre s'enduisant la figure et la poitrine d'un onguent bleu, prête à sacrifier, croirait-on, à un sabbat de tous les diables, et qui s'achève sur une chorégraphie banale et sans émotion.

Ajoutez à cela une utilisation peu inspirante de la vidéo et un choix de musiques qui installent des climats évocateurs, mais qui se heurtent aux insuffisances rythmiques et, plus largement, poétiques de la proposition globale. Ainsi privé de mystère et de sauvagerie, le spectacle en demeure au stade de l'exercice laborieux qui cherche sa résonance et n'arrive pas à toucher, malgré ça et là quelques moments qui seraient à rescaper du naufrage.



Richard Séguin



Geneviève Paris



Marie-Claire Séguin

# Un hommage à l'art de la paix

Clément Trudel

« IL FAUT refuser de considérer la guerre comme inévitable », dit une publicité expédiée ces jours-ci à 14 000 artistes de toutes disciplines. Signent cet appel de recrutement des Artistes pour la Paix : Denys Arcand, Agnès Grossman, Yves Beauchemin, Michel Rivard, Marcelle Ferron et Lorraine Pintal.

Être pacifiste, pour ces artistes qui disent avoir déjà fait leur choix : « pacifisme plutôt que militarisme », c'est aussi comprendre que la guerre est inefficace comme solution à long terme des problèmes qu'elle prétend régler... et c'est travailler à changer les mentalités afin qu'un jour on en arrive à bannir la guerre et toute forme de violence.

Né en 1983, le mouvement des Artistes pour la Paix est actuellement présidé par Pierre Jasmin, Jean-Louis Roux en est président d'honneur. Ils furent, avec le Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM) et Pacijou, entre autres, à la source d'une campagne visant à recueillir des jouets militaires (« La guerre n'est pas un jeu », disait le slogan) que l'on pensait transformer en

sculpture.

Mission accomplie. C'est le dimanche, 27 octobre, au parc Jarry, que l'on dévoilera, à 13 h 30, une sculpture de Linda Covit intitulée tout simplement *Sculpture de la Paix*. Sculpture dont le maire Jean Doré avait accueilli avec joie la maquette, il y a quelques mois. De fait c'est le Cidem (Comité d'initiative et de développement culturel) de la ville qui avait été chargé de désigner qui se chargerait de fondre les jouets en monument, puis de suggérer l'emplacement permanent d'une telle sculpture.

La journée du 27 octobre est pensée comme un hommage à l'Art de la Paix, qui couronnera la semaine internationale sur le désarmement. La cérémonie au parc Jarry sera suivie d'une marche dans les rues de Ville-roy, puis d'un concert au Centre Claude-Robillard, dont les détails doivent être dévoilés aujourd'hui.

Richard et Marie-Claire Séguin, Geneviève Paris et le groupe Kahstin ont déjà confirmé leur participation à ce concert pour la paix. Les laissez-passer seront distribués aux participants à la marche du 27.

Les Artistes pour la Paix ont, dès

les début, voulu s'associer à des mouvements de même type dans le monde : celui qu'animaient par exemple Harry Belafonte et Liv Ullmann. Son orientation tient dans un constat du gâchis qu'a provoqué l'accélération de la course aux armements.

Jean-Louis Roux confiait qu'un expert de la Défense lui avait révélé qu'il en coûtait huit fois plus pour détruire une arme chimique que pour la produire : « raison de plus pour ne pas en produire », de dire cet artiste. Dans une rencontre qu'il eut au printemps avec l'ambassadrice canadienne au désarmement, Mme Peggy Mason, Jean-Louis Roux a voulu savoir quel était l'effort déployé pour reconverter des usines d'armements en fabriques utiles à des fins civiles. Il conclut des propos de Mme Mason que ces efforts étaient à peu près nuls au Canada, tandis que 240 million \$ sont versés par le gouvernement fédéral pour augmenter la productivité des usines d'armement canadiennes dont la production est exportée dans une proportion de 44 %. Conclusion de l'acteur pacifiste : « Si tu veux la paix, prépare la paix ».



LES FRANCOPHONES DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

# Les Acadiens de l'Île veulent garder maman et papa

Jacinthe Laforest



**NDLR** — Qui sont ces francophones canadiens éparpillés d'un bout à l'autre du pays, ceux qu'on appelait jusqu'à tout récemment les « francophones hors Québec » ? Qui sont ces enfants du divorce qui pourraient survenir entre le Canada, père et pourvoyeur de l'aide financière aux communautés de « langue officielle », et le Québec, la mère patrie ? Quels sont leurs attentes, leurs espoirs et leurs craintes face à l'avenir ? LE DEVOIR entreprend aujourd'hui la publication d'une série de reportages préparés par l'Agence de presse francophone. La série se poursuivra les six prochains mardis en cette page.



Les francophones de l'Île sont fiers de leur modèle économique basé sur le coopératisme.

« L'ÂME ACADIENNE n'est que française ! » a dit un jour la célèbre chanteuse Angèle Arsenault, originaire d'Abram-Village, dans la région Évangéline, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Face à cette réalité il ne faut pas se surprendre que les quelque 5000 Acadiens de l'Île soient aussi attachés à leur « parent » français qu'à leur « parent » anglais. Incidemment, il n'est pas rare d'entendre un Acadien anglophone dire « *I am pure French* » d'un ton qui pourrait convaincre n'importe qui.

À une certaine époque, un Acadien voulant se tailler une place à l'Île devait renier la moitié française de son âme et embrasser celle de la majorité. Ce n'est heureusement plus le cas. La communauté a réussi à se tailler une place de choix par son leadership et le modèle de développement économique de la région Évangéline, le château fort de la francophonie à l'Île, axé sur le mouvement coopératif, est partout cité en exemple.

La région Évangéline, parce qu'elle est homogène francophone et parce qu'elle est presque autosuffisante, grâce à la capacité qu'ont ses habitants de collaborer pour le bien de l'ensemble de la communauté, est parmi les communautés francophones les mieux outillées pour continuer à se développer à tous les points de vue, même dans l'éventualité où le Québec déciderait de quitter le nid familial du Canada et de voler de ses propres ailes.

C'est ce que pense Paul D. Gallant, président fondateur de la Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard et il ne s'en cache d'ailleurs pas. « Je préférerais que le Québec reste dans la grande famille canadienne, mais en même temps, on ne peut pas empêcher le Québec de suivre sa destinée, pour son bien », dit-il.

M. Gallant est d'avis que de tout temps les minorités, et particulièrement les Acadiens, ont subi l'histoire, plutôt que de se préparer à réagir. « On a laissé venir les événements, le Grand Déplacement et les plus petits qui ont suivi, la perte de nos écoles, l'assimilation. L'attitude qu'il faut développer c'est que peu importe ce qui arrive au reste du monde, en Europe de l'est, en Afrique et au Canada, on doit fonder sur notre propre vision de développe-

ment économique et culturel et arrêter de se lamenter ».

Ce n'est pas par hasard que M. Gallant parle du développement économique. Selon lui, c'est là que se situe la force et c'est là que les Acadiens doivent concentrer leurs efforts. L'argent parle. Selon lui, les Acadiens devraient être en train de resserrer les liens existants avec le Québec et les autres pays francophones, et en créer de nouveaux. « Les Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard ont un rôle important à jouer, comme ambassadeurs de l'Île auprès du Québec et auprès des autres forces francophones, et on doit se mettre dès maintenant en position de jouer ce rôle pour ne pas, encore une fois, se contenter de subir les événements ».

M. Réal Gagnon est un Québécois d'origine et il demeure à l'Île-du-Prince-Édouard depuis plusieurs années. « Je me considère plus Acadien que Québécois et plus acadien que bien des Acadiens, même si ce point de vue n'est pas très populaire ».

### Un divorce n'est pas une catastrophe

M. Gagnon espère que nulle part au pays les communautés de langue

officielle ne sevreront d'intermédiaires entre la majorité anglophone de leur province et le Québec. « Qui dit intermédiaires dit aussi que les Acadiens pourraient servir de tampon entre les deux et être constamment obligés d'éponger les dégâts ».

« Si on a besoin du Québec ? Oui on a besoin du Québec, comme on a besoin des États-Unis. Mais la question est mal posée. La notion du besoin

est une notion chargée d'émotion et il faut exorciser le contenu d'émotion du cœur du débat, car c'est ce qui le rend aigre. C'est l'émotion qui fait que les divorces sont si difficiles. Puisqu'on compare les francophones du Canada aux enfants du divorce, mettons-nous dans la peau d'un enfant dont les parents divorcent. Il veut garder ses deux parents près de lui, ne comprenant pas qu'ils seraient plus heureux s'ils ne vivaient pas ensemble. Il ne comprend pas sur le champ qu'il a encore ses deux parents, et qu'il peut encore obtenir leur aide, même s'ils n'habitent plus

dans la même maison. Peut-être même pourront-ils lui accorder une meilleure qualité d'attention ! »

Même si M. Gagnon ne croit pas que le Québec fera la séparation cette fois-ci, il est certain que la digue, celle-là même qui a réussi à retenir le flot en 1980, finira par se rompre. Mais selon lui, ce mouvement d'indépendance du Québec n'est pas complètement négatif pour le Canada.

« Un divorce ne veut pas dire que les deux partenaires n'auraient pas dû se marier. Ils ont fait un bout de chemin ensemble et ils se sont aidés

l'un l'autre jusqu'à ce que leurs aspirations respectives se précisent et qu'ils doivent se séparer pour les vivre. Cela ne veut pas dire que le mariage était mauvais ».

L'avenir du bilinguisme au Canada, sans le Québec, est une des préoccupations les plus présentes dans les sphères de la francophonie hors Québec. Mais selon M. Gagnon, c'est encore une fois parce qu'on ne pose pas les bonnes questions.

« Penser que le Canada cessera d'être bilingue quand le Québec se séparera, c'est comme dire que le Canada est bilingue seulement à cause du Québec. Tous les parents qui envoient leurs enfants en immersion française ne croient-ils pas au bilinguisme comme étant une valeur canadienne ? Ce n'est pas demain que cela changera. Et ça n'est sûrement pas les milliers de jeunes qui sortent chaque année des écoles d'immersion qui iront grossir les rangs des partis antibilinguisme ».

### Absolument besoin du Québec

Mme Florence Hardy est présidente du Comité consultatif des communautés acadiennes. Ce comité de personnes nommées par le ministre responsable de la Francophonie, M. Léonce Bernard, est tenu en très haute estime par le gouvernement provincial et on le consulte sur tout ce qui touche l'offre de services en français, au niveau provincial.

Pour Mme Hardy, les Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard, et particulièrement ceux qui comme elle, essaient de sensibiliser la majorité aux besoins des francophones, ont absolument besoin du Québec, « même si ce n'est que pour l'appui moral ». La francophonie a connu un essor sans pareil au cours des 10 et même des cinq dernières années à l'Île. On cite notamment l'avènement d'un centre scolaire et communautaire à Charlottetown, la gestion des écoles, l'entente fédérale provinciale de plus de 6 millions sur la promotion des langues officielles signée en 1988, sans parler du réveil qui se fait présentement dans des communautés acadiennes que l'on croyait perdues à jamais et le travail qui se poursuit dans la région Évangéline.

« Tout cela, poursuit Mme Hardy, nous donne confiance en l'avenir et nous permettra de survivre au divorce. Et de toute façon quand est-ce qu'on prend la peine de consulter les enfants lorsque les parents divorcent ? »

Jacinthe Laforest est journaliste à La Voix acadienne de Summerside

LES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE

## Entre le doute et l'espoir

Jean-Christophe

Avec la collaboration de Marc Angers

IL EST ENVIRON 15 heures, ce 3 août, quand les organisateurs d'« Une Longue Veillée » décident d'ouvrir officiellement leur 12e festival francophone, à Cap-Saint-Georges, dans la péninsule de Port-au-Port, à l'ouest de Terre-Neuve. Pendant trois jours, c'est sûr, les 5000 personnes attendues vont pouvoir écouter de la musique « traditionnelle » française, goûter à des plats « traditionnels » se procurer des objets artisanaux « traditionnels ». Mais lors de cette inauguration, ce sont les discours qui commencent de manière « traditionnelle ». En français d'abord, puis en anglais. Normal, le pays est bilingue. Remerciements, encouragements, souhaits de réussite. Et c'est la première microche.

Le président du comité de Port-au-Port prononce d'abord son discours en anglais et... s'arrête là ! Pas de traduction française pour le public. Personne ne se plaint. Après tout, on a compris, non ? Marc Cormier, président du comité du parc « Le Boutte du Cap » où se déroule le festival, s'approche alors du micro et annonce : « Nous allons maintenant chanter ensemble l'hymne national, en français et en anglais. Ô Canada, Terre de nos aïeux... » Sur la scène, les membres du comité organisateur l'accompagnent en chœur. Mais dans l'assistance, seulement quelques dizaines de voix s'élèvent, timides. Marc Cormier reprend : « Ô Canada, our home and native land... » Les 700 personnes présentes entonnent alors leur hymne, droites, fières, patriotes.

Ce 3 août 1991, Cap-Saint-Georges, la plus forte communauté francophone de Terre-Neuve, a célébré son pays en anglais. Triste symbole d'une assimilation galopante.

### Moins de 3000

La francophonie terre-neuvienne compte selon le recensement de 1986 environ 2700 personnes, et est représentée par la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) et par cinq associations locales : « l'Association francophone de Saint-Jean » dans la capitale ; « Les Terre-Neuviens français », la plus ancienne, à Cap-Saint-Georges ; « L'Héritage de l'Île Rouge » à La Grand-Terre ; « Chez les français » à l'Anse-à-Canards, ces trois-là dans l'ouest de la province, et « l'Association francophone du Labrador, basée à Labrador-City.

Deux autres organismes à objectifs plus spécifiques existent : « Franco-Jeunes » qui met sur pied des activités destinées aux jeunes de 14 à 24 ans, et « La Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador » qui traite principalement les dossiers de gestion scolaire. Un journal bimensuel tente de pourvoir à la bonne infor-

mation de tous : *Le Gaboteur*. Ces associations dynamiques et organisées constituent la francophonie visible de Terre-Neuve. Mais il y a une autre réalité.

Dans beaucoup d'endroits de la Baie St-Georges, des Français de souche vivent en clandestins. Noyés, absorbés dans un milieu complètement anglophone, on ne leur a jamais laissé le choix. L'outil principal de l'assimilation : l'école. En une génération, elle a détruit leur culture. « Quand nous parlions français dans la cour de l'école, raconte Marie Sheppard, résidente de Rivière-Barachois dans la Baie-Saint-Georges, nous étions battus et punis. » La manière forte a porté ses fruits. Aujourd'hui, ces vieux francophones sont obligés de s'adresser en anglais à leurs propres enfants. Il ne reste de leurs origines françaises que quelques souvenirs. Une grosse malle de bois, amenée ici par leurs ancêtres venus de Normandie ou de Bretagne en France ; quelques photos d'aventuriers obèses et barbus, leurs grands-pères ; un violon ou un accordéon que des antiquaires véreux se disputeraient avec acharnement ; les mots, enfin, d'une langue oubliée avec le temps, mais qu'ils prennent encore plaisir à parler entre eux, avec la voix de ceux qui voient, impuissants, s'éteindre leur histoire. Pour eux, pas de doute, la francophonie terre-neuvienne n'existera plus dans cinquante ans, que dans les mémoires.

### Une autre francophonie

Dans l'ouest du Labrador, la situation est quelque peu différente. Les francophones représentent près de 10 % de la population totale et bon nombre sont de souche québécoise. Ces derniers, tentés par l'aventure du Nord, ont participé à la fondation de Labrador City en 1961. L'économie de l'ouest du Labrador dépend presque uniquement d'une seule industrie : les mines. Et elle est surtout dominée par deux employeurs : Wabush Mines et Iron Ore.

Depuis 1961, les francophones de cet endroit ne possèdent pas leur commission scolaire, ni même leurs écoles. Cependant, ils bénéficient d'une instruction dans leur langue de la maternelle à la 12e année. La Commission scolaire catholique anglophone utilise les programmes d'études du Québec et a créé des sections distinctes françaises à l'intérieur de ses écoles. Les francophones osent encore rêver du jour où ils pourront étudier l'histoire en français avec des programmes d'études de Terre-Neuve. Mais pas au détriment de la qualité de l'instruction.

### Pas d'avenir sans le Québec ?

Pourtant, l'école, jugée responsable par les Franco-Terre-Neuviens, de tous leurs maux actuels, tend à paraître aujourd'hui, aux yeux de beaucoup de francophones, comme la lueur d'espoir au-bout d'un tunnel

bien sombre.

Gloria Lecointre, de La Grand-Terre, voit l'avenir avec optimisme : « Éduqués en français, les enfants vont redécouvrir leur histoire, vont vouloir la défendre. Puis, quand ils auront eux-mêmes des enfants, ils leur parleront en français, leur transmettront l'héritage. J'en suis sûre, il y aura dans vingt ans plus de francophones à Terre-Neuve qu'actuellement. » Chaque jour est une bataille difficile à gagner. Mais chacun y croit fermement. Et croise les doigts.

Croise les doigts surtout pour l'avenir du Canada. L'indépendance du Québec, voilà la crainte des Terre-Neuviens français, au moment où ils reprennent vie. Pour la majorité d'entre eux, ce serait une « catastrophe pour la francophonie hors Québec ». Et particulièrement à Terre-Neuve, où le premier ministre Clyde Wells ne porte pas les francophones dans son cœur.

Sans soutien financier du gouvernement provincial, sans soutien probable du Québec qui aura alors d'autres chats à fouetter, les Franco-Terre-Neuviens ont le sentiment qu'ils se retrouveront bien seuls. Définitivement isolés. Il est extrêmement ardu d'obtenir des services en français dans cette province. Sans le Québec, cette lutte quotidienne serait impossible à remporter. Pourquoi en effet maintenir des services bilingues pour seulement 2700 personnes sur 650 000 Terre-Neuviens ? Tous en sont conscients. Et rares sont ceux qui voient dans l'éventuel départ du Québec un moyen pour les francophones de Terre-Neuve de resserrer les rangs, de se prendre en charge et d'œuvrer ensemble pour le maintien d'une identité française à Terre-Neuve et au Labrador.

Désespérément, les enfants Franco-Terre-Neuviens nés de la politique linguistique du gouvernement Trudeau se servent de cet outil pour prendre en main leur avenir économique. Ils veulent faire du français une entreprise rentable qui pourrait intéresser d'autres partenaires que le gouvernement fédéral.

Les francophones de Port-au-Port rêvent de construire un circuit touristique avec « thématique française », autant pour leur survie culturelle que pour la survie économique d'une des régions les plus défavorisées de Terre-Neuve.

La francophonie terre-neuvienne nuance ses espoirs et ses souhaits par des doutes et des craintes. Ici, on veut un Canada fort, mais uni. Parce que, comme le confie Lee Laney, 19 ans, de Cap-Saint-Georges : « Nous sommes tous des Canadiens, avec nos particularités, nos différences. Et nous n'avons pas besoin de nous séparer pour qu'on reconnaisse ces différences. »

Jean-Christophe Barla est un journaliste français en stage au journal *Le Gaboteur*, de Stephenville et Marc Angers est ancien directeur du *Gaboteur*

# Imaginez. Vous devez annoncer à votre enfant que cette année le Père Noël ne viendra pas chez vous.

(Centraide finance actuellement quelque 60 organismes venant en aide aux familles à faible revenu.)



**Centraide**

La suite dépend de vous.

Ligne Tel-Don: 1 800 267-5555

Annonce donnée par les amis de Centraide.

AVIS PUBLICS

AVIS EST DONNÉ que Giseline Faucher, domiciliée et résidente au 4417 rue St-André, à Montréal, district de Montréal, H2J 2Z5, s'adresse au Ministère de la Justice pour obtenir un certificat de changement de nom en celui de GISELINE FAUCHER.

AVIS EST, par les présentes donné en vertu de l'article 31 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations que les garanties créées en vertu de l'acte de fiducie signé par MARCHÉ LOUISE MÉNARD INC., dont la dénomination a été subéquemment changée en MARCHÉ LOUIS CHARRÉTE INC. (« la COMPAGNIE »), en faveur de COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST, es qualités de fiduciaire (« le FIDUCIAIRE »), dévante Pierre Lapointe, notaire, le 2 octobre 1986, enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3778880, sont devenues exécutoires et qu'elles incluent entre autres les comptes à recevoir et autres créances de la COMPAGNIE.

PRENEZ AVIS que GUY BOUTÉ, domicilié au 2082 rue Dorion, à Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de GUY BOURZ.

MONTREAL, le 8 octobre 1991. MÉS LORD, LEFEBVRE, PÉPIN & MARCHAND. Procureurs du requérant.

Avis est par les présentes donné à la Commission des Transports du Québec que Northern Express Messengers System Ltd. détentrice du permis M-309692 s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir le maintien du permis qu'elle détient dans le cadre d'acquisitions d'intérêts mentionnées ci-après.

Liste actuelle des actionnaires: AIR CANADA 100% des actions. Répartition avant la nouvelle acquisition: AIR CANADA 65%, EMS Corp 35% des actions du capital de Northern Express Messengers System Ltd.

Air Canada fera l'acquisition du solde des actions non-détenues par elle dans Northern Express Messengers System Ltd, soit 10 actions ordinaires votantes Classe A et 35 000 actions ordinaires non-votantes Classe B et qui sont présentement détenues par EMS Corp. Une fois la transaction complétée, AIR CANADA détiendra 100% des actions émises du capital actions de Northern Express Messengers System Ltd.

La requérante demande également à la Commission des Transports du Québec de déclarer suivant l'article 85 des règles de pratique que la décision devenue exécutoire à la date où elle sera rendue.

LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA AVIS est par les présentes donnée que la Société Royale du Canada présentera au Parlement du Canada, lors de sa présente session ou de l'une de ses deux prochaines sessions, une pétition introductive de projet de loi privé visant à faire modifier sa loi constitutive afin de faire reconnaître en droit la Société comme l'Académie nationale du Canada, de faire octroyer à la Société le droit à l'usage exclusif de la désignation «Académie nationale du Canada», de faire abroger la disposition limitant la valeur des biens immeubles que la Société peut détenir et d'apporter, à sa loi constitutive, les autres modifications de forme nécessaires.

Ottawa, le 8 octobre 1991. LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA 207, rue Queen K1G 5J4

Avis est par les présentes donné à la Commission des Transports du Québec que Northern Express Messengers System Ltd. détentrice du permis M-309692 s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir le maintien du permis qu'elle détient dans le cadre d'acquisitions d'intérêts mentionnées ci-après.

Liste actuelle des actionnaires: AIR CANADA 100% des actions. Répartition avant la nouvelle acquisition: AIR CANADA 65%, EMS Corp 35% des actions du capital de Northern Express Messengers System Ltd.

Air Canada fera l'acquisition du solde des actions non-détenues par elle dans Northern Express Messengers System Ltd, soit 10 actions ordinaires votantes Classe A et 35 000 actions ordinaires non-votantes Classe B et qui sont présentement détenues par EMS Corp. Une fois la transaction complétée, AIR CANADA détiendra 100% des actions émises du capital actions de Northern Express Messengers System Ltd.

La requérante demande également à la Commission des Transports du Québec de déclarer suivant l'article 85 des règles de pratique que la décision devenue exécutoire à la date où elle sera rendue.

AVIS PUBLICS HEURE DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications de lundi: Réservation avant midi (12h) le vendredi. Publications de mardi: Réservation avant 16h00 le vendredi.

Pierrette Rousseau, tél.: 286-1200

COMMUNAUTE URBAINE DE MONTRÉAL AVIS Conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, M. Jean Riopel, directeur du soutien opérationnel du Service de police, a été nommé responsable de l'accès aux documents publics et de la protection des renseignements personnels pour toute matière relative au Service de police. Le secrétaire de la Communauté 22 octobre 1991

appel d'offres

Gouvernement du Québec Ministère des Approvisionnement et Services Bureau du contrôleur des assurances

PARTENAIRE AVEC VOUS Assurance numéro: 405-91

Risque: Assurance responsabilité civile et complémentaire. Limite de garantie: 5 000 000,00 \$. Organisme: Société d'habitation du Québec, ses mandataires les Offices municipaux d'habitation et la Société de gestion immobilière S.H.Q.

Sont admis à soumissionner les courtiers d'assurance ayant leur bureau d'affaires dans la province de Québec et détenant un permis en vigueur pour assurances générales.

Une remise de 10,00 \$ (chèque ou mandat-poste) à l'ordre du Ministre des finances est requise pour obtenir les documents de soumission.

Garantie requise: Un chèque de 100,00 \$ avec la soumission. Clôture des soumissions: Mercredi à 15h00, le 27 novembre 1991.

L'heure officielle est celle qui apparaît sur l'horodateur installé au bureau de réception des soumissions.

Les documents nécessaires pour cette soumission pourront être obtenus au: Bureau du Contrôleur des assurances Service conseil en réglementation et contrats Edifice Lomer Gouin 575, rue Saint-Amable, 2e étage Québec (Québec) G1R 5N9

Les documents seront disponibles à compter du 23 octobre 1991.



PATAPOUF Pour perdre du poids, mangez moins. Pour être en forme, faites plus d'exercice. PARTICIPATION

Gouvernement du Québec

MINISTÈRE DU TRAVAIL PROJET DE RÈGLEMENT Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2) Décret sur l'industrie du verre plat

Avis est donné par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le "Décret modifiant le Décret sur l'industrie du verre plat" (R.R.Q., c. D-2, r. 52), dont le texte apparaît en annexe, pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration de ce délai, à monsieur Marius Dupuis, sous-ministre par intérim, ministère du Travail, 425, rue Saint-Amable, 2e étage, Québec (Québec) G1R 5M3.

Le sous-ministre par intérim, MARIUS DUPUIS

Décret modifiant le Décret sur l'industrie du verre plat Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2, a. 8)

- 1. Le Décret sur l'industrie du verre plat (R.R.Q., c. D-2, r. 52), modifié par le décret 89-82 du 13 janvier 1982 (Suppl. p. 466), corrigé par le décret 516-82 du 3 mars 1982 (Suppl. p. 470), modifié par les décrets 1105-83 du 26 mai 1983, 2781-84 du 12 décembre 1984, 2029-85 du 3 octobre 1985, corrigé par le décret 51-86 du 29 janvier 1986 et modifié par les décrets 1124-87 du 22 juillet 1987 et 1030-90 du 11 juillet 1990, est de nouveau modifié par le remplacement du nom de l'association patronale contractante par le suivant: "L'Association de l'industrie du verre plat et du fenêtrage du Québec."

- 2. L'article 2.01 du décret est modifié: 1) par le remplacement du paragraphe c) par le suivant: "c) aux travaux pour la fabrication de portes, de fenêtres ou de produits destinés aux mêmes fins, dont le bâti dormant est d'un matériau autre que le bois ou l'aluminium, seulement si ces travaux sont exécutés par des salariés d'un employeur dans un établissement où la majorité absolue des heures-personne effectuées se rapporte à des travaux assujettis au décret;" 2) par le remplacement du paragraphe e) par le suivant: "e) aux travaux pour l'assemblage de portes de métal dont le bâti dormant est d'aluminium, sauf si ces travaux sont exécutés par des salariés d'un employeur dans un établissement dont la majorité absolue des heures-personne effectuées se rapporte à des travaux assujettis au Décret sur l'industrie du bois ouvré (R.R.Q., c. D-2, r. 3); aux travaux pour l'assemblage de portes de métal dont le bâti dormant est d'un matériau autre que l'aluminium, seulement si ces travaux sont exécutés par des salariés d'un employeur dans un établissement où la majorité absolue des heures-personne effectuées se rapporte à des travaux assujettis au décret;" 3) par le remplacement du dernier alinéa par le suivant: "Dans le cas où le calcul des heures-personne ne permet pas d'atteindre la majorité absolue nécessaire à l'application des paragraphes c) et e) du premier alinéa, les principes suivants prévalent: 1) le Décret sur l'industrie du bois ouvré s'applique aux travaux pour la fabrication de portes, de fenêtres ou de produits destinés aux mêmes fins, dont le bâti dormant est d'un matériau autre que le bois ou l'aluminium. 2) le Décret sur l'industrie du bois ouvré s'applique aux travaux pour l'assemblage de portes de métal, dont le bâti dormant est de bois ou de tout matériau autre que l'aluminium."

- 3. L'article 3.01 du décret est remplacé par le suivant: "3.01. Les salariés reçoivent au moins les taux horaires suivants, pour chaque classe d'emploi prévue ci-dessous:

Table with 4 columns: Classe d'emplois, À compter du (insérer ici la date d'entrée en vigueur du présent décret), À compter du 91-10-01, Classe d'emplois, À compter du (insérer ici la date d'entrée en vigueur du présent décret), À compter du 91-10-01. Rows include Aide général, Assembléur de panneaux de verre scellés et isolants, Assembléur de portes de métal, Biseauteur, Biseauteur-graveur, Chauffeur de camion, Conducteur de machine automatique à biseauter, etc.

- 4. L'article 3.02 du décret est modifié par le remplacement du premier alinéa par le suivant: "3.02. Un nouveau salarié dans l'industrie qui, au moment de son embauchage, ne détient pas un certificat de classification émis par le Comité paritaire de l'industrie du verre plat, a droit au taux horaire de 7,75 \$. Six mois après l'entrée en vigueur du décret, le taux horaire sera de 8,24 \$."

- 5. L'article 3.03 du décret est remplacé par le suivant: "3.03. Le taux d'embauchage pour un nouveau salarié dans l'industrie ne s'applique pas aux monteurs-mécaniciens ou monteurs de verre et de panneaux à tympan et à leurs apprentis, aux chauffeurs de camion et aux mécaniciens d'entretien."

- 6. L'article 4.05 du décret est modifié par le remplacement des mots "du polissage, des égrainures," apparaissant à la troisième ligne de cet article, par les suivants: "du polissage des égrainures."

- 7. Les articles 4.06 et 4.07 du décret sont remplacés par le suivant: "4.06. Coupeur de verre: Ce salarié doit être apte à se charger de la découpe du verre clair ou argenté, du verre ouvré, roulé ou broché, du Vitrolite, du verre de carrare (Carrara), du verre laminé, du verre de sécurité et du verre cannelé, quelles que soient l'épaisseur et la forme de ces verres, tout en rencontrant des normes élevées d'efficacité et d'économie dans ces coupes. Il doit de plus, être capable d'exécuter des coupes en série avec ou sans l'aide de machines ou d'outils spéciaux ou des deux à la fois."

- 8. Les articles 4.23 et 4.24 du décret sont modifiés par le remplacement de la fraction "2/3" par la fraction "1/2".

- 9. Le décret est modifié par l'ajout, après l'article 4.26, des suivants: "4.27. Mécanicien d'entretien: Ce salarié est apte à se charger de l'inspection, du diagnostic, de la réparation, du remplacement, de l'installation, de l'ajustement et du maintien de tout équipement de l'usine et du bâtiment de l'entreprise. Il doit aussi être apte à monter (effectuer les "set up") et opérer des machines-outils comme des perceuses, meules, tours, fraiseuses, scies et soudeuses nécessaires à l'exécution de ses tâches. Cette classification s'applique au salarié travaillant hebdomadairement une demie (1/2) de son temps aux tâches ci-dessus décrites. Ce salarié doit être détenteur d'un certificat, carte de compétence, diplôme dans un des corps de métier suivants: ouvrier, machiniste, mécanicien, plombier, "mill right", technicien en ajustage mécanique, électricien. Cependant, si ledit salarié n'a pas de diplôme, l'expérience équivalente sera reconnue si le salarié peut accomplir toutes les fonctions ou opérations ci-dessus énumérées."

- 10. "4.28. Assembléur de porte de métal: Ce salarié découpe et assemble dans l'atelier des portes de métal résidentielles."

- 11. "4.29. Monteur de portes-patio: Ce salarié découpe et assemble, dans l'atelier, des portes-patio."

- 12. "4.30. Opérateur de machine à contrôle numérique: Ce salarié est apte à alimenter, monter, opérer et superviser des machines à contrôle numérique pour la découpe de tous matériaux. Une machine à contrôle numérique est une machine programmable, contrôlée par un ordinateur qui détermine une séquence d'opération qui s'exécute automatiquement. Sur ces machines, les instructions de fabrication peuvent être transmises à l'ordinateur de contrôle soit manuellement, par un ruban, une disquette ou directement d'un autre ordinateur. Cette classification s'applique au salarié travaillant hebdomadairement une demie (1/2) de son temps aux tâches ci-dessus décrites."

- 13. "4.31. Monteur-mécanicien Intérieur: 1) Ce salarié doit être qualifié pour prendre en charge toutes les opérations incluses dans la classification du monteur intérieur, en plus de prendre charge de la coupe, de l'assemblage, de la préparation de verrières et de murs-nidoux en plus de la préparation et la pose de la quincaillerie de porte (à partir de différents gabarits et documents venant de fournisseurs), ainsi que pour étudier et comprendre les plans et dessins se rapportant à la description de sa classification. Ce salarié doit être en mesure de participer avec le chef de section, d'innover, de développer, d'améliorer différents procédés de coupe, d'assemblage, de préparation sur tous nouveaux produits (extrusion, quincaillerie) sur lesquels il est appelé à travailler."

- 2) Est éligible à la classification de monteur-mécanicien intérieur: a) le salarié qui, conjointement avec son employeur, fait une demande d'admission à l'examen requis; b) le monteur intérieur A; c) le monteur intérieur B qui a complété 5 000 heures dans l'industrie, dont 1 500 dans le département ou à cette classification, n'importe où dans l'industrie."

- 3) Cependant, si l'employeur conteste la demande visée aux sous-paragraphes b) ou c) du paragraphe 2, le salarié doit subir l'examen requis et le réussir pour obtenir sa classification."

- 14. L'article 5.01 du décret est remplacé par le suivant: "5.01. L'employeur peut exiger qu'un salarié travaille temporairement, pour une période inférieure à 20 jours, dans une classification inférieure ou supérieure à la sienne; il s'agit d'une classification inférieure, l'employeur paie le taux de salaire de la classification habituelle, s'il s'agit d'une classification supérieure, l'employeur paie le taux de cette classification si le salarié travaille plus de 5 jours à l'intérieur de la période de 20 jours. Lorsqu'un changement est accordé à la demande du salarié, ce dernier est payé immédiatement le taux de sa nouvelle classification."

- 15. L'article 6.07 du décret est modifié: 1) par le remplacement du chiffre "10" par le chiffre "15" dans les deux premiers alinéas; 2) par l'ajout, après l'article 6.07 du décret: "6.07.1. L'employeur accorde une période de repos non rémunérée vers le milieu de la journée de travail. Les salariés qui travaillent de nuit ont droit à une période de 20 minutes payée pour prendre un repas."

- 16. L'article 7.02 du décret est modifié: 1) par le remplacement du paragraphe 1) par le suivant: "1) lorsqu'un salarié se présente à l'atelier de l'employeur ou à un autre endroit de départ que celui-ci désigne à l'intérieur du rayon, l'employeur lui fournit le transport du lieu de départ au lieu du travail;" 2) par le remplacement des paragraphes 4) et 5) par les suivants: "4) lorsqu'un salarié loge à l'extérieur de son lieu de résidence et que l'employeur ne lui fournit pas le gîte, l'employeur lui verse un montant de 45 \$ par jour pour la chambre et lui paie les repas jusqu'à concurrence des montants suivants: a) déjeuner 5,00 \$

avis public

b) dîner: 9,00 \$ c) souper: 10,00 \$

L'employeur paie aussi les autres dépenses inhérentes au travail du salarié si des reçus officiels lui sont présentés. Cependant, si un salarié ne peut obtenir une chambre à 45 \$ par jour, il a droit à une indemnité supérieure à la condition d'obtenir l'approbation de son employeur.

Lorsqu'un salarié travaille plus de 8 jours consécutifs à l'extérieur, l'employeur lui paie un montant de 425 \$ par semaine pour les frais de chambre et pension; dans un tel cas, les autres montants mentionnés au présent article ne s'appliquent pas.

5) un employeur paie le temps de déplacement du salarié pour se rendre sur les lieux de travail et pour en revenir à la fin des travaux jusqu'au maximum des heures normales de travail prévues pour chacune des journées à l'article 6.01, au taux horaire normal du salarié;" 3) par le remplacement du paragraphe 8) par le suivant: "8) s'il devient nécessaire pour un salarié de se déplacer le samedi ou le dimanche à la demande de son employeur, il est payé pour la durée du déplacement jusqu'au maximum des heures normales de travail prévues pour chacune des journées à l'article 6.01, au taux horaire normal du salarié."

- 13. Les articles 7.03 et 7.04 du décret sont remplacés par les suivants: "7.03. Allocations de repas, travail supplémentaire: Lorsqu'un salarié travaille 3 heures ou plus après l'heure où il finit normalement son travail, sans en avoir été avisé la veille, il a droit à une indemnité de 10 \$ pour son repas. S'il est avisé la veille qu'il travaille en temps supplémentaire le lendemain et qu'on ne le fait pas travailler, il a alors droit à une indemnité forfaitaire de 10 \$ pour son repas. Dans le cas d'un chauffeur de camion, la somme de 10 \$ lui est payée s'il a travaillé durant 11 heures et plus lors de sa journée de travail. De plus, un chauffeur de camion qui travaille plus de 12 heures dans la même journée a droit à un autre repas payé selon les taux établis au paragraphe 4 de l'article 7.02.

- "7.04. Aucun salarié n'est tenu d'utiliser son véhicule pour le service de son employeur. Si à la demande de ce dernier, le salarié utilise son véhicule pour le bénéfice de son employeur, il reçoit une indemnité de 0,30 \$ par kilomètre parcouru; cette indemnité est réputée couvrir tous les frais de véhicule du salarié, à l'exception des frais de stationnement qui sont remboursés au salarié sur présentation des pièces justificatives. Cette indemnité est versée au salarié au moyen d'un chèque distinct du chèque de paie du salarié."

- 14. L'article 8.01 du décret est modifié par le remplacement du premier alinéa par le suivant: "8.01. Les jours suivants sont fériés et chômés: le jour de l'An, le 2 janvier, le lundi de Pâques, la fête de la Reine, le 1er juillet, la fête du travail, le jour de l'action de grâce, les 24, 25, 26, 27 et 31 décembre. Pour les monteurs-mécaniciens, monteurs de verre et de panneaux à tympan, les apprentis et les installateurs de miroirs et montes-comptoirs, le vendredi Saint est également un jour férié et chômé."

- 15. L'article 8.02 du décret est modifié par le remplacement du paragraphe d) par le suivant: "d) le salarié qui, juste avant le 30 septembre, a travaillé en service continu chez le même employeur, a droit à un congé payé de 4 semaines, dont 3 sont continues. Les 3 semaines de congé continues peuvent être fractionnées en deux périodes si l'employeur et le salarié y consentent."

- 16. L'article 8.03 du décret est modifié: 1) par le remplacement des sous-paragraphes e) et f) du paragraphe 1) par le suivant: "e) le salarié qui justifie de 10 ans de service continu chez le même employeur, a droit à une somme égale à 13 % du salaire brut gagné durant la semaine;" 2) par le remplacement du paragraphe 4) par le suivant: "4) Versement de l'indemnité: a) l'employeur doit transmettre au comité paritaire le ou avant le 15 de chaque mois, les indemnités créditées pour le mois précédent en vertu du paragraphe 1) et ce, en même temps qu'il transmet son rapport mensuel des remises; ce paiement doit faire l'objet d'un chèque distinct; b) le comité paritaire verse aux salariés les indemnités recues de l'employeur pour la première période de référence, au plus tard le premier jour ouvrable de décembre, et pour la deuxième période de référence, au plus tard le premier jour ouvrable de juillet; c) les indemnités sont versées au salarié à la condition que le comité paritaire ait perçu telles indemnités conformément au sous-paragraphe a); d) lors de sa remise couvrant la période de mois de juin, l'employeur peut déduire le montant qu'il a effectivement payé à chacun de ses salariés pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste, conformément aux dispositions de la Loi sur la fête nationale, sauf pour les salariés qui reçoivent une indemnité de 4 %; e) nul ne peut réclamer avant le premier jour ouvrable de décembre, l'indemnité créditée pour la première période de référence; f) nul ne peut réclamer avant le premier jour ouvrable de juillet, l'indemnité créditée pour la deuxième période de référence."

- 17. L'article 9.02 du décret est modifié par le remplacement du troisième alinéa par le suivant: "Pour les fins d'application du présent article, on entend par service continu, la durée ininterrompue pendant laquelle le salarié est à l'employeur par un contrat de travail, mais si l'exécution du travail a été interrompue sans qu'il y ait résiliation du contrat, et la période durant laquelle se succèdent des contrats à durée déterminée sans une interruption qui, dans les circonstances, permette de conclure à un non-renouvellement de contrat."

- 18. L'article 11.01 du décret est remplacé par le suivant: "11.01. Prime de chef d'équipe: 1) l'employeur verse au salarié qui agit comme chef d'équipe à l'intérieur ou à l'extérieur de son atelier, une prime de 0,80 \$ l'heure; 2) l'employeur verse au salarié qui agit à l'extérieur de l'atelier comme chef d'une équipe de 10 personnes ou plus, une prime de 1,15 \$ l'heure."

- 19. L'article 11.04 du décret est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant: "Le présent article ne s'applique pas si l'employeur est tenu de payer le salarié en temps supplémentaire pour les heures qu'il travaille."

- 20. L'article 12.01 du décret est modifié: 1) par le remplacement du paragraphe 1) par le suivant: "1) Un Salarié dont le conjoint au sens du paragraphe 3 de l'article 1 de la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., c. N-1.1), ou l'enfant décédé, a droit à un congé de 5 jours ouvrables consécutifs sans perte de rémunération à raison du nombre d'heures normales de travail payées au taux horaire normal du salarié;" 2) par l'insertion, dans le paragraphe 2, après le mot "mère" des mots suivants: "Le père du conjoint, la mère du conjoint;" 3) par l'insertion, dans le paragraphe 3, après les mots "Un salarié dont" des mots suivants: "le grand-père, la grand-mère;"

- 21. L'article 12.04 du décret est remplacé par le suivant: "12.04. Congé de naissance ou d'adoption: un salarié a droit à 2 jours de congé payés lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant."

- 22. Le décret est modifié par l'ajout, après l'article 12.04 du suivant: "12.05. Dans le cas où un salarié est appelé comme juré ou témoin de la couronne, il a droit à sa pleine rémunération durant tout le temps où il occupe cette fonction, moins l'indemnité versée à ce titre par le tribunal."

- 23. L'article 13.01 du décret est remplacé par le suivant: "13.01. 1) L'employeur verse une cotisation de 0,79 \$ par heure effectuée pour le compte de chacun de ses salariés assujettis au décret; de plus, l'employeur doit prélever sur le salaire de chacun de ses salariés assujettis au décret, une cotisation de 0,22 \$ par heure effectuée. À compter du 1er octobre 1991, la cotisation de l'employeur sera de 0,90 \$ par heure effectuée et celle du salarié sera de 0,28 \$ par heure effectuée. L'employeur remet au comité paritaire sa propre cotisation et celle prélevée sur le salaire de ses salariés pour payer le coût des régimes d'assurance-vie, maladie, salaire, retraite ou autres, qui peuvent être instaurés et dont le comité paritaire est l'administrateur."

- 2) La cotisation de l'artisan est de 1,01 \$ par heure effectuée. Elle sera de 1,18 \$ par heure effectuée à compter du 1er octobre 1991.

- 3) Les cotisations prévues dans cet article sont payées mensuellement au comité paritaire."

- "13.04. L'employeur continue de verser au Comité paritaire de l'industrie du verre plat, la cotisation prévue à l'article 13.01 pour le compte de chacun de ses salariés même si ses salariés travaillent à l'extérieur du Québec; l'employeur préleve aussi, dans les mêmes circonstances, dans les mêmes circonstances, la cotisation du salarié telle que prévue à l'article 13.01. Il en va de même pour les artisans dont la cotisation est prévue à l'article 13.01."

- 25. Les articles 15.01 et 15.02 du décret sont remplacés par le suivant: "15.01. Le décret demeure en vigueur jusqu'au 31 janvier 1992. Par la suite, il se renouvelle automatiquement d'année en année à moins que l'une des parties contractantes ne s'y oppose par un avis écrit transmis au ministre du Travail et à l'autre partie contractante, au cours du mois de décembre de l'année 1991 ou au cours du mois de décembre de toute année subséquente."

- 26. Une fois adopté par le gouvernement, le présent décret entrera en vigueur le quinzième jour suivant la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

MINISTÈRE DU TRAVAIL PROJET DE RÈGLEMENT Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2)

Règlement sur le rapport mensuel du Comité paritaire de l'industrie du verre plat Avis est donné par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le "Règlement sur le rapport mensuel du Comité paritaire de l'industrie du verre plat", adopté par ce comité à son assemblée tenue le 27 août 1990, dont le texte apparaît en annexe, pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration de ce délai, à monsieur Marius Dupuis, sous-ministre par intérim, ministère du Travail, 425, rue Saint-Amable, 2e étage, Québec (Québec) G1R 5M3.

Le sous-ministre par intérim, MARIUS DUPUIS

Règlement sur le rapport mensuel du Comité paritaire de l'industrie du verre plat Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2, a. 22, par. h)

- 1. L'employeur professionnel assujéti au Décret sur l'industrie du verre plat (R.R.Q., c. D-2, r. 52) transmet au siège social du Comité paritaire de l'industrie du verre plat un rapport mensuel écrit, signé par lui-même ou par un représentant autorisé, sur lequel sont indiqués: 1) les nom, prénoms, adresse, numéro d'assurance-sociale de chaque salarié à son emploi, sa qualification ou classification, la nature de son travail, le nombre d'heures de travail régulières et supplémentaires qu'il a effectuées chaque semaine, le total de ces heures, son taux horaire et le total de ses gains, incluant les indemnités ou avantages ayant une valeur pécuniaire; 2) le pourcentage relatif au calcul de l'indemnité de congés annuels et de jours fériés payés ainsi que le montant des indemnités payées à chaque salarié, le montant de la cotisation aux avantages sociaux payés par l'employeur et par le salarié et le montant du prélèvement.

- 2. Le rapport mensuel est transmis au siège social du Comité, même dans les cas où aucun travail n'a été effectué, le ou avant le 15 de chaque mois et couvre le mois précédent.

- 3. Le présent règlement remplace le règlement relatif au rapport mensuel (numéro 3) du Comité paritaire de l'industrie du verre plat publié à la Gazette officielle du Québec le 18 décembre 1974.

- 4. Une fois approuvé par le gouvernement, le présent règlement entrera en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

MINISTÈRE DU TRAVAIL PROJET DE RÈGLEMENT Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2)

Règlement sur le financement des frais d'administration du sous-comité des avantages sociaux pour le régime du fonds de vacances du Comité paritaire de l'industrie du verre plat Avis est donné par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le "Règlement sur le financement des frais d'administration du sous-comité des avantages sociaux pour le régime du fonds de vacances du Comité paritaire de l'industrie du verre plat", adopté par ce comité à son assemblée tenue le 27 août 1990, dont le texte apparaît en annexe, pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration de ce délai, à monsieur Marius Dupuis, sous-ministre par intérim, ministère du Travail, 425, rue Saint-Amable, 2e étage, Québec (Québec) G1R 5M3.

Le sous-ministre par intérim, MARIUS DUPUIS

Règlement sur le financement des frais d'administration du sous-comité des avantages sociaux pour le régime du fonds de vacances du Comité paritaire de l'industrie du verre plat Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2, a. 22, par. n)

- 1. Le sous-comité des avantages sociaux du Comité paritaire de l'industrie du verre plat peut prélever, mensuellement, à moins les intérêts des fonds gardés en fidécommissaires des congés annuels obligatoires, les sommes nécessaires au remboursement des frais d'administration qu'il a encourus au cours du mois avec pièces justificatives à l'appui, le tout suivant l'approbation préalable des fiduciaires chargés du fonds de vacances.



# LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

**INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES**

100-199 Immobilier — Résidentiel  
 200-299 Immobilier — Commercial  
 300-399 Marchandises diverses  
 400-499 Offres d'emploi  
 500-599 Services  
 600-699 Véhicules automobiles  
 900-999 Avis

**LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

**NOUS ACCEPTONS**



**PAR TÉLÉPHONE 286-1200**

**À LOUER**

**Espace commercial**

- Superficie de 1745 pieds carrés

- Aménagé pour bureaux professionnels ou commerce de détail

- Endroit: Station de métro Berri-UQAM Niveau mezzanine

Pour détails additionnels, communiquez avec: **Gestion immobilière 280-4942**

**STCUM**  
Un choix de Société

**101 Propriétés à vendre**

**AUTEUIL**, canadienne 13 pièces, garage, réduit 147 000 \$. 622-5614

**BORD DE L'EAU**, sur rivière des Prairies à Roxboro (navigable), maison 3 chambres, terrain 5500 pi.ca. Occupation immédiate. 199 500 \$. 684-5987 ou 685-3630

**CANDIAC** Cottage comme neuf, parc Lagrèze, 200 000 \$. A qui la chance? Hélène Larouche. 659-5028, 732-6450.

**N.D.G.** Oxford près Monkland. Semi-détaché, 4 c.c., foyer, b./tourbillon, sauna. 269 000 \$. 487-5014, 737-0550.

**OUTREMONT**, maison de ville, boul. Mont-Royal, 4 chambres à coucher, foyer, terrasse privée, 2 places de garage chauffé, 342-5401 ou 731-0777.

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

**ST-SAUVEUR**, Aubaine, 2 cottages de-lachés, près pentes de ski, vue panoramique. Lina 681-8387, Roger 665-2883, LOCAL CRTR.

**ST-SAUVEUR**, Mont Habitant, toit suisse, bord du lac, richement meublé, bain tourbillon, foyer, près pentes, saison, 227-5177.

**TROIS-RIVIÈRES**, 5 logements à 3 X 4 1/2, 2 X 3 1/2, briques, fenestration et couverture neuves, revenu annuel brut 18 420 \$. 819-374-0482.

**WINDSOR** (20 min. de Sherbrooke), maison neuve en brique située sur petite terre de 50 acres, ligne en chêne, 3 chambres, 2 s/bains, chauffage au bois combiné à l'électricité et 1 foyer. 819-845-5970.

**121 Condos à louer**

**CONDO SPACIEUX** sur 2 étages, Canal Lachine, foyer, 2 places de stationnement intérieur, 1300\$/mois. 354-5256

**OUTREMONT**: condominiums Le Chêne, nouveau grand 4<sup>e</sup>, ensolleilé, 2 salles de bains complètes. Appelez: 342-5401.

**SOUS-LOCATION**: St-Lambert, nov. mai, 1 c.c., garage, meublé, 860 \$. 672-1690

**ST-DOMINIQUE** 5320, 4 1/2, aire ouverte, 1 ch. fermée, tout équipé 700 \$/mois. Après 18h: 272-3575

**VIEUX-MONTRÉAL**, LE CALLIÈRE 1 ch. à c., 1150 pi.ca., foyer, 2 s/bain, tout les appareils ménager inclus, portier 24h, 1 200 \$/mois. Libre 1<sup>er</sup> décembre. 281-8494.

**122 Condos à vendre**

**OUTREMONT**, 740 Québec, r.-de-ch 1250 pi.ca., avec cave, complètement rénové. 135 000 \$. 277-2095.

**PRÈS UNIVERSITÉ** McGill et montagne. Grand 6 pces, ensolleilé, victorienne superbement rénovée, plafonds hauts, grand s/sol, stationnement privé avec prise. Date de disponibilité flexible. 845-6803.

**SANCTUAIRE**, Vue splendide 12ème étage, 2 chambres, 2 s/bains, tourbillon, prix réduit 290 000 \$. 341-7010.

**VIEUX-MONTRÉAL**, 5<sup>e</sup>, ensolleilé, garage et piscine intérieurs. Immeuble de prestige. 661-0227.

**POINTE-CLAIRE**  
Magnifique cottage, spacieux, 1986, construit par Ma Baie, 4 chambres, près tous services, beaucoup d'extras. Luxueux. 249 000 \$ 426-5953.

**ST-LAZARE — PRIX RÉDUIT**  
Luxueux cottage, 3 c.c., équié, 214 000 \$. Contact: 458-4853.

**STE-JULIE**, Domaine des Hauts-Bois, style Nouvelle-Angleterre, 3 c.c., cottage, foyer, garage, piscine creusée, 8000 pi.ca. Les immeubles 5V (1990) Inc. 491-5233, 670-9634.

**113 Propriétés à vendre**

**IMMEUBLE** à vendre, tous loués Impeccable. Petit comptant. 430-7526

**LACHENAIE**: 20, 24 logements, site privilégié, revenus mensuels 101 280 \$, 118 960 \$, parafite complète, 274-0270.

**POUR IMPÔTS** 2 X 8 logements, revenus approx. 86 000 \$ subventionné. Pouvons administrer sans frais, petit comptant, balance de vente, programme de rachat possible. 387-6096.

**RUE ST-ZOTIQUE**, propriété 3 log., rénovés + buanderie, nettoyage, 2 locaux, garage, 239 000 \$. 498-1867 (soir)

**125 Chalets à louer**

**A STE-AGATHE**, canadienne, 5 chambres, grand salon, foyer, s/diner, 4000\$ + chauffage. 689-9327

**AU BORD LAC RICHER**, 8<sup>e</sup>, foyer, tout lours. Saison: 5000\$, 1-533-4070, 626-4666.

**CHALET-RESIDENCE**, lac Lovering (Magog), 3 ch., foyer, saison prix 3600\$. (514)466-3116.

**MAGOG** Château du Lac. Condo, façade sur le lac méphémagog, 2 chambres + divan-lit, couche 6, foyer, bois de chauffage fourni, près centre-ville Mont-Orford, 1<sup>er</sup> nov-1<sup>er</sup> mai: 3 500 \$ (819)843-1751.

**141 Maisons de campagne à vendre**

**ESTRIE**, bord de l'eau, maison centenaire 8 pces, ou à louer. 819-826-3016, 819-826-5748

**145 Terres, fermes à vendre**

**PRÈS STE-HYACINTHE** 240 arpents drainés, 2 maisons. Porcherie de 500 porcs, 4 silos, cap. 550 tonnes. (514)738-2450.

**RÉGION ST-JEAN-SUR-RICHELIEU**, terre 76 arpents dont 60 boisés, grande maison divisée en 2 logs, garage 24 X 24 avec ou sans 4 serres 26 X 100 en culture biologique, 30 min. du pont Champlain, 1-291-5345.

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

**A NOTRE-DAME-DES-BOIS**: canadienne 2 ans, semi-tin, terrain 50 acres, 60 000 \$ 819-888-2605.

**A STE-ADELE** près du Chantecler. Belle maison en pierre, grand terrain au bord du lac. Vue magnifique. 769-6452.

**BORD LAC MEMPHRÉMAGOG**  
ESTRIE. Choix de 5 condos luxueux, meublés, piscine, tennis. A partir de 95 000 \$ à 300 000 \$ (819)843-8520.

**118 Copropriétés à vendre**

**LAC BROME** Manoir Inverness. Éléгант copropriété de style loyaliste, dans rare ensemble riverain, 1 100 pi.ca. plus terrasse, 2 ch., 1 s/bains, 5 appareils ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur. Copropriétaires sociaux, confort, sécurité, tranquillité. A moins de 30 minutes de centres de ski, golf en développement en annexe. Loisirs quatre saisons. Libre immédiatement. Prix: 125 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704.

**OUTREMONT**, boul. St-Joseph O., superbe 4 1/2, 1067 pi.ca., du cachet, du soleil, belles boiseries, 2 ch. fermées, jolie cuisine rénovée, grand salon, 172 000 \$. 276-3863.

**129 Chalets à vendre**

**AMANTS DE LA NATURE**  
**CHALET BOIS ROND**  
20 min. St-Jovite, endroit paisible. Constr. 85 solage et foyer en pierres des champs, 4 pces avec poêle à bois-chauff. élect. central, terrain 80 000 pi.ca. Aubaine 32 500 \$ (819)687-2938, (514)335-4471.

**137 Maisons de campagne à louer**

**CANTONS DE L'EST**, Ayer's Cliff près Ways Mills, grande maison de ferme avec tout le confort moderne, 4 c.c., 1 s/bain et demi, terrain privé 125 acres, 1<sup>er</sup> nov. au 1<sup>er</sup> mai, 3 000 \$/saison. Chauff. électr. et téléphone en sus. Références demandées. 466-5296.

**141 Maisons de campagne à louer**

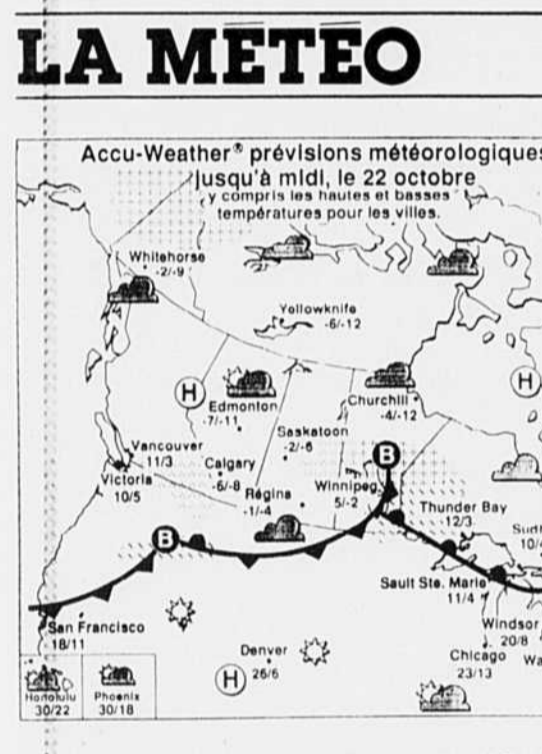
**ST-FAUSTIN**, chalet neuf, 3 chambres, 2 s/bains, foyer, hiver 4300\$. (819) 689-2825, (819) 326-3512.

**142 Terrains à vendre**

**BORD DU FLEUVE**  
St-Ingnace, près Berthier, 35 000 + 56 000 pi.ca., 1.15 \$/p.c. 1-514-836-2576

**LAVAL** 80 000 pi.ca., zone multi-familiale, 340 pieds de rue projetée. 3.50 \$/p.c. 622-0847.

**MORIN HEIGHTS**  
Lots de 1 acre et plus. Ensolleilé, vue magnifique, ruisseaux. Prix 0 255 à 0 455 le pi.ca. Jour 1-226-5502, soir 1-276-7558.



**121 Condos à louer**

**AU COEUR DU CENTRE-VILLE**, condos neufs, 4 1/2, 5<sup>e</sup>, foyer, garage, air conditionné, luxe abordable, 969-1563.

**EDIFICE DE PRESTIGE**, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, vue sur rivière. 323-7222.

**160 App. et log. à louer**

**C.D.N.**, rue Gatineau, Grand 4<sup>e</sup>, rénové, poêle/frigo, accès à laveuse/sécheuse. Informations: 735-0726.

**CENTRE-VILLE** Maison de ville 10 pces, 3 ch., grand bureau, garage, cour privée. 980 \$ 946-3099.

**CHEMIN STE-CATHERINE**, superbe haut duplex, grand 7<sup>e</sup> avec garage chauffé. Près Hôpital Ste-Justine, collège Brébeuf et Université de Montréal. 5 mois. Libre immédiatement. 737-7554, demandez Pierrette Baudin.

**FACE AU PARC Lafontaine** 5<sup>e</sup> p. professionnel, 1 entr., 725\$1, compris, 596-1919, 945-8711, 923-5619.

**IMMENSE 8 1/2** à N.D.G., Place Grovehill, r.d.c., boiseries, 2 foyers, stationnement, s/sol, 487-5761, 1-292-4507.

**MÉTRO CHARLEVOIX**: 5<sup>e</sup>, 3 ch. fermées, élect., entr. lav./séch., cuisinière/frigo/Libre. 400 \$ 655-3652

**MÉTRO PIE-IX**, résidence + bureau profess. 8 pcs, bas, élect., rénové à neuf, 800 \$, occ. à négocier. 662-2599.

**MERCIER**, bas duplex, 4 chambres, garage, piscine, face parc école, 5 min. métro. 652-2688.

**N.D.G. BAS DE DUPLEX**, rénové par architecte, 8<sup>e</sup> avec sous-sol fini, 2 salles de bain, plancher de chêne, foyer, fenêtres à carreaux de plomb, fenêtres à manivelles à l'ext., 5 électroménagers, veranda, balcon, jardin, stationnement extérieur. 1 005 \$/mois. 488-5296 avant midi.

**OUTREMONT**: Grand 7<sup>e</sup>, avenue Bloomfield, 700 \$ non chauffé, 2e étage, balcon, bois franc, 252-5638.

**PARC LAFONTAINE**, luxueux 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, Sherbrooke/Papineau. Ent. lav./séch., ménage lat. 325-2828, 681-5750.

**PLATEAU**, Garnier, 4<sup>e</sup> fermées, poêle/frigo, ventilateur, porte patio, eau chaude, 450\$ et + 529-8445.

**PLATEAU**, Garnier, 4<sup>e</sup> fermé, poêle, frigo, micro-ondes, ventilateur, eau chaude. 529-8445.

**ROSEMONT**, très grand 5<sup>e</sup>, semi-lot neuf, entrées lav./séch., entrée 1/vaiselle, porte patio, tapis mur à mur, libre immédiatement. 495\$, 727-5202, 663-2344.

**ST-DENIS**, superbe 4<sup>e</sup>, près métro J-Talon, 5 appareils, 525\$, 389-2125.

**VAN HORNE**, 4<sup>e</sup> impeccable, près U de M, poêle/frigo, 525\$, 389-2090.

**VIEUX-MTL**: Centenaire rénovée, pierre naturelle, 1 c.c., solarium, jardin int., foyer, cuisinière/frigo, lav./séch. 825 \$. Libre. 842-5224

**VIMONT** 4<sup>e</sup>, const. récente, près Cité de la Santé, 530\$. Parking privé, 629-7166 ou 327-5870.

**359 Téléviseurs, stéréos, vidéos**

**RÉPARATIONS VENTES & ACHATS** coutelette et livraison à domicile, service garanti. A & D Electronique. 278-5598

**363 Mobiliers de bureau, accessoires**

**A.A. COMPRESSEUR**, réfrigération, équipement, climatisé, 667-9397.

**MOBILIER DE BUREAU**: Neuf, usagé et refait. **LMB SUPERMARCHÉ DU MOBILIER DE BUREAU** 1380 Des Cascades Est, St-Hyacinthe (514)773-5102, (514)874-9219 (Mtl)

**PHOTOCOPIEUR** Pitney Bowes, modèle 250, bonne condition, très bon prix. 845-9665

**394 Collections, Monnaie, Timbres**

**ACHAT DE MONTRES**  
Antiques ou modernes. Collectionneur privé, marques demandées seulement. Patek Philippe, Rolex, Cartier, Breguet, Vacheron & Constantin. 946-0584

**395 Oeuvres d'art**

**TABLEAU RIPEL** 20X26, mixte médias sur papier. Doit vendre. (418)549-9358

**451 Postes cadres / professionnels**

**CHERCHONS**  
Réviser linguistique pour manuel d'éducation économique en anglais. Contacter: Nicole Bourget Guérin éditeur titre **842-3481**

25-10-91

**121 Condos à louer**

**122 Condos à vendre**

**125 Chalets à louer**

**141 Maisons de campagne à louer**

**142 Terrains à vendre**

**145 Terres, fermes à vendre**

**149 Maisons de campagne à vendre**

**153 Transactions immobilières diverses**

**160 App. et log. à louer**

**259 Espaces commerciaux à louer**

**269 Propriétés commerciales**

**275 Locaux à louer**

**283 Commerces à vendre**

**121 Condos à louer**

**122 Condos à vendre**

**125 Chalets à louer**

**141 Maisons de campagne à louer**

**142 Terrains à vendre**

**145 Terres, fermes à vendre**

**149 Maisons de campagne à vendre**

**153 Transactions immobilières diverses**

**160 App. et log. à louer**

**259 Espaces commerciaux à louer**

**269 Propriétés commerciales**

**275 Locaux à louer**

**283 Commerces à vendre**

**LA METEO**

Situation générale: une dépression traverse le centre du Québec pour se retrouver ce soir sur la Basse-Côte-Nord. Elle affecte déjà les régions du nord-ouest et influence le temps de la plupart des régions. La dépression sera accompagnée de neige au nord de sa trajectoire et pourrait laisser des accumulations de près de 10cm, selon les régions. Toutefois, dans l'ouest et le sud du Québec, on connaîtra un dégel graduel au cours de la journée.

Demain, un front chaud associé à une seconde dépression balaiera le Québec d'ouest en est, laissant un peu de pluie sur son passage. Le soleil sera de retour sur l'ouest avant la fin de la journée.

Les températures seront aujourd'hui près des normales saisonnières et grimperont mercredi au-dessus de ces valeurs. Par contre, pour les régions de l'est, elles demeureront près des normales saisonnières.

**MONTREAL**  
Ensolleilé avec passages nuageux surtout en matinée. Max.: 12. Demain: ciel variable en matinée. Dégel par la suite.  
LEVER DU SOLEIL: 7 h 19  
COCHEUR: 17 h 57

**QUEBEC**  
Atfibi: dégelation au cours de la matinée. Max.: 8. Probabilité de précipitations: 20%. Demain: ciel variable et possibilité d'averses en matinée. Dégelation par la suite.  
Temps calme: nuageux avec éclaircies. Dégelation en après-midi. Max.: 9. Probabilité d'averses: 20%. Demain: ciel variable et possibilité d'averses en matinée. Dégelation par la suite.  
Réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec averses dispersées de neige parfois mêlée de pluie. Dégelation graduel en après-midi. Max.: 5. Probabilité de précipitations: 40%. Demain: nuageux avec un peu de pluie. Dégelation graduel en après-midi. Max.: 10. Probabilité de précipitations: 30%. Demain: ciel variable et possibilité d'averses en matinée. Dégelation par la suite.  
Laurentides: nuageux avec éclaircies et averses de pluie ou de neige. Dégelation graduel en après-midi.

**LA SUIITE DÉPEND DE VOUS**

Campagne 1991

205 organismes  
500 000 bénéficiaires

La suite dépend de vous

Ligne Tel-Don: 1 800 267-5555

**Encadrez votre annonce classée**

**286-1200**

25-10-91

**LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30**

**LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200**

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645  
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

**Abonnements**  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal ..... (514) 844-5738  
Extérieur (sans frais) ..... 1-800-463-7559

**Service à la clientèle LE DEVOIR**  
211, St-Sacrement, Montréal QC H2Y 1X1

**LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200**

**Abonnements**  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal ..... (514) 844-5738  
Extérieur (sans frais) ..... 1-800-463-7559

**Service à la clientèle LE DEVOIR**  
211, St-Sacrement, Montréal QC H2Y 1X1

**LA SUIITE DÉPEND DE VOUS**

Campagne 1991

205 organismes  
500 000 bénéficiaires

La suite dépend de vous

Ligne Tel-Don: 1 800 267-5555

**LES MOTS CROISÉS**

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1 Sa capitale est Buenos Aires. —  
2 Mauvais hôpital. —  
3 Race de lamas. —  
4 Unité de travail. —  
5 Aveline. — Unité de radioactivité.  
6 Soutien du navire en radoub. — Route rurale. — Volonté.  
7 Coléureux. — Cube.  
8 Récepteur de fer-blanc. — Écorce.  
9 Prince musulman. — Double point.  
10 De l'ionie. — Argent.  
11 Qui se transmet à prix d'argent. — Espèce d'euphorbe.  
12 Seul. — Assurer.

**Solution d'hier**

1 TURBINE OVINE  
2 AVIRON MARINE  
3 NAVIRE CUSSET  
4 CANTONNEMENT  
5 HÉTÉRANALISTE  
6 ÉCRIVAIN ÉLITE  
7 ALAÏME PLATEAU  
8 ALAÏME HYÈNE  
9 RIVE CAR TINT  
10 BRANCHIAL CU  
11 REIS ENLEVER  
12 ETRE FEE UC

# DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

## Richler, Trudeau, Lasagne et les autres

Jean Larose

Professeur de littérature et essayiste. Vient de publier *L'amour du pauvre (Boréal)*. Ce texte est tiré d'une émission animée par l'auteur au réseau FM de Radio-Canada.

DEPUIS quelques semaines, Mordecai Richler est l'écrivain québécois dont on parle le plus. Et depuis le début de cette affaire j'éprouve, et j'y résiste, la tentation d'intervenir.

D'abord, j'ai douté, comme bien des gens, que cela en vaille la peine. Je me suis dit : laisse — laisse parler, laisse crier.

Mais enfin, deux avis ont emporté ma conviction. Premièrement celui de Lise Bissonnette, qui croit qu'il faut absolument répondre aux attaques de ce genre; elle sait, pour fréquenter beaucoup à l'extérieur, ce que ces calomnies nous coûtent dans l'opinion étrangère. Deuxièmement, l'avis de Steven Davis, qui a publié dans LE DEVOIR un article décisif intitulé *On ne joue pas avec ce mot-là*.

Ce mot-là, bien sûr, est « antisémitisme ».

Tant que Mordecai Richler s'en tient aux lois linguistiques, on peut croire qu'il exerce honnêtement sa fonction d'intellectuel, prolongement légitime de celle d'écrivain; il prend la défense, au nom de ce qui lui paraît juste, de sa langue et de la société qu'il veut conserver. Après tout, il ne manque pas de Québécois français, indépendantistes même, pour sentir que les lois linguistiques sont un aveu de faiblesse, et bien peu souveraines, au sens fort du terme.

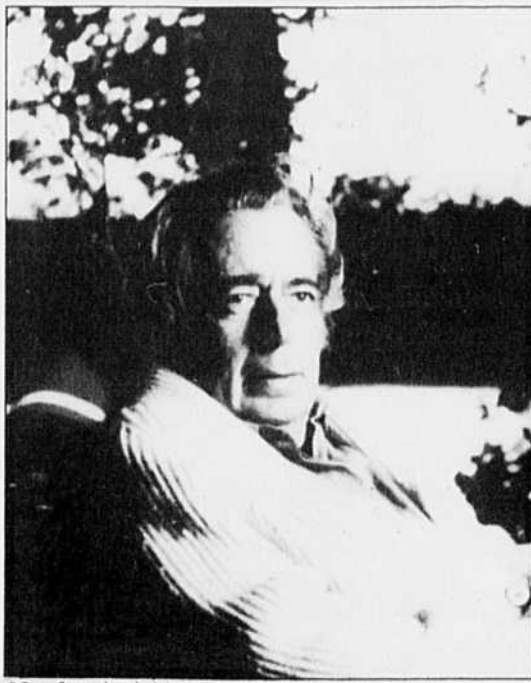
Mais juste comme on serait tenté d'écouter la voix de notre mauvaise conscience, Richler ajoute « antisémitisme », et tout bascule. Son entreprise se montre tout à coup sous un tout autre jour intellectuel et nous découvrons que le grand écrivain a cédé à une tentation obscure — qu'il ne comprend même pas tout à fait lui-même.

Oui, Richler a fourvoyé sa plume sans se lire attentivement, tout à coup mauvais écrivain se livrant aveuglément à son démon, abandonnant toute vigilance contre « les monstres de la raison ».

### Richler ne sait pas lire

Rien ne tient dans son raisonnement. Il reprend les vieilles citations antisémites d'Henri Bourassa et d'André Laurendeau, sans tenir compte de ce que toute la carrière de ces hommes fut un démenti de ces propos de jeunesse, et sans égard au fait qu'on pourrait, de cette époque, citer des discours gravement antisémites provenant de toutes les nations. Richler feint encore de croire que Lionel Groulx est considéré par l'intelligentsia québécoise comme un maître à penser, et ceci en se basant sur une seule citation tirée de son éloge funèbre par Claude Ryan.

Mauvais lecteur, Richler ! Mauvais lecteur, qui refuse de lire, qui ne veut pas se servir de tout son esprit et comprendre que les faits ou les citations n'ont pas un seul sens, que le



Mordecai Richler



Affiche à Kahnawake, été 1990.



Pierre Trudeau

fait, par exemple qu'on ait baptisé une rue ou un comté Lionel-Groulx n'a pas un sens évident; que ce ensemble en mouvement, le Québec français, doit être lu et interprété avec autant de précautions qu'un livre dont les phrases tirées de leurs contextes peuvent être trompeuses. À moins — à moins qu'on ne les cherche ainsi. Et comme il est clair, Mordecai, que tu as trouvé, d'abord et avant tout, ce que tu cherchais !

Pas un seul écrivain d'importance, pas un seul intellectuel d'influence, pas un seul politicien qui soit antisémite. Chez nous, pas un incident raciste qui ne soulève les hauts cris. En vérité on trouverait peu de sociétés où l'antisémitisme, le racisme, l'intolérance, aient si peu de voix autorisées, si peu de hauts-parleurs. Il y a des racistes et des antisémites partout. Mais la culture politique de l'Occident moderne n'en tolère plus la moindre expression publique. Et en vérité, la culture politique du Québec français est aujourd'hui pleinement moderne, plus proche en somme de *J'accuse* de Zola que des livres de l'abbé Groulx. L'influence de Groulx se résume à une seule phrase : « Notre État français, nous l'avons ».

### On trouve toujours ce qu'on cherche

Mais alors pourquoi ? Pourquoi Richler ?

Hélas, à cette question, il faut répondre : Richler a trouvé ce qu'il cherchait. Je dis : hélas, parce que cela m'oblige à entrer sur le terrain dangereux de l'analogie — de l'analogie avec l'antisémitisme.

Richler donne l'impression dans son article d'en être encore aux batailles de rues de son enfance contre les *pea-soup*, telles qu'il les raconte dans *Rue Saint-Urbain*. Quand ils reçoivent une insulte, les enfants répondent parfois : « Celui qui le dit, c'est lui qui l'est. » Eh oui, Mordecai, c'est bien ça...

L'antisémite trouve toujours ce

qu'il cherche. Les citations sorties de leurs contextes, les faits isolés et bizarres, les petits traits démesurément grossis, les rapprochements anachroniques, tout cet attirail d'arguments absurdes et de déductions illogiques sert la fameuse thèse du « complot juif ». Le délire antisémite n'est pas moins faux intellectuellement qu'il est atroce politiquement. L'antisémitisme n'est pas que le péché capital de la culture politique aux temps modernes, il est une sorte de preuve d'infériorité intellectuelle. Le discours antisémite dénonce immédiatement son auteur. Par son fonctionnement intellectuel absurde, il prouve une infirmité de la faculté de synthèse, une incapacité d'abstraire selon les règles de la logique, une inadéquation intellectuelle à la réalité; l'antisémitisme est quelque chose d'arriéré et de prémoderne comme la croyance à la magie, quelque chose d'amusé faux au plan politique que l'alchimie ou le refus de la méthode expérimentale au plan scientifique.

Il n'y a rien de plus délicat que de renvoyer un Juif à l'antisémitisme, et de le soupçonner de se servir de l'accusation d'antisémitisme à la manière même, irrationnelle et illogique, dont l'antisémitisme échafaude ses thèses, sur de fausses prémisses, vers d'injustes conclusions. Mais il suffit de le lire, Mordecai, il suffit de suivre les détours de tes mauvais arguments et de tes preuves inexistantes, pour être contraint de l'adresser ce reproche.

Les discours antisémite ne nous apprennent rien des Juifs, mais en dit long sur les antisémites. Et de la même manière que les fabulations de Pierre Trudeau sur la déportation des Anglais dans un Québec « distinct » nous en disent plus long sur Pierre Trudeau que sur le Québec, les discours de Mordecai Richler sur l'antisémitisme prétendent de notre culture politique nous offrir une occasion de comprendre ce qui se joue en ce moment, qu'elle guerre on nous

a déclaré et on va nous livrer dans les mois et années prochains.

### Faire honte et faire mal

Richler veut surtout nous faire honte et nous faire mal. Et pour cela, c'est aux autres, pas à nous qu'il a choisi de parler de nous. le tribunal de notre jugement est toujours à l'étranger. Pour se plaindre de nous, il s'adresse toujours à plus fort que nous. Il affecte de se réjouir de vivre ici, mais ce n'est pas ici qu'il intervient dans les débats. Craint-il qu'on ne puisse l'entendre ? Cherche-t-il de puissants protecteurs ? Ou a-t-il pris cette détestable habitude d'insulter de loin et à l'abri au milieu de quelques grands frères plus forts que ceux qu'il insulte ?

Il aime dire, et il le répétait dans *La Presse*, qu'on trouve incroyables et ridicules nos lois linguistiques, qu'on se tord de rire quand il les expose à ses hôtes « lors de dîners, à l'étranger ». Pierre Trudeau peut espérer lui aussi un écho à l'étranger, et croire que les tribunes internationales impressionneront les Québécois comme un tribunal. Et les Indiens, encore, agissent à l'étranger contre nous, au mépris de la politique réelle du Québec à leur endroit, la plus éclairée et progressiste au Canada. Pour les caméras du monde entier, les Mohawks affichaient à Oka : « *If you like South Africa, you'll love Québec.* »

Tant d'insulte reposant sur si peu de réalité, cela oblige à déduire qu'il faut en réalité pour comprendre ce qui se passe faire une lecture inversée de toutes ces accusations qui pleuvent sur nous. On a fait, à Calgary, un livre contre l'auteur de cet article, un livre absurde, bourré d'erreurs de lectures et d'accusations sans fondement, un livre qu'on ne peut comprendre que comme un aveu de mauvaises intentions. Le livre s'intitule *Canada's Undeclared War*, et porte sur la guerre sournoise que le Québec aurait entreprise pour

saper le Canada, ce dont un livre que j'ai fait serait un exemple convaincant. Le fameux complot québécois !

*Canada's Undeclared War* est plutôt l'aveu inconscient, et merveilleusement naïf, d'un désir de guerre; c'est une déclaration de guerre typiquement canadienne, c'est-à-dire indirecte, inavouée, qui ne se permet toute cette violence qu'en l'imputant à l'autre — « C'est lui qui a commencé ! » — quitte à déformer tout ce que cet autre a dit pour « prouver » que l'agression est venue de lui.

Ah ! Si nous avions à Québec un gouvernement capable de répondre ! La seule déportation de notre histoire fut celle des Acadiens. La langue réprimée au Canada, c'est toujours la française. Et ce qui est refusé, méprisé, insulté au Canada, c'est notre projet d'Amérique française. Les autres — c'est nous. Le Canada, tout attendu par Oka, vient d'adopter les Indiens comme victime préférée et veut leur confier désormais, il est facile de le voir, le rôle tenu jusqu'ici par le Québec : celui de « l'autre » de l'intérieur, celui de la victime qui fait avancer l'histoire avec ses revendications et du bord de laquelle se rangent les intellectuels progressistes — ceux-là même, grotesques « penseurs », qui à Toronto se résignent gravement à l'idée qu'il faudra peut-être employer la force contre le Québec (1). Le Canada, exaspéré par le Québec, grâce aux Indiens peut enfin changer de Québec.

Ce qu'on insulte et qu'on voudrait réprimer, c'est nous et c'est plus que nous. Le Québec réel n'est pas ce qu'en dit Richler. Nous sommes entrés pleinement dans la culture politique moderne. Et c'est justement la forme particulière de notre modernité culturelle qu'on refuse. À travers nous, c'est aussi un certain esprit français auquel on veut refuser l'accès à ce continent et à l'américanité. Notre culture n'a pas pour notre histoire le genre de respect passif et conservateur qu'imagine

les Richler. Mais notre culture politique n'est pas non plus amnésique — et c'est ce qu'on nous refuse, le droit d'avoir une conception moderne et française de la fidélité à une langue.

### Attendons-nous donc à pire

Saurons-nous y faire face ? Rien n'est moins sûr. Les réactions qu'ont suscitées les articles de *Economist*, le niveau déplorable des réactions à la crise d'Oka, la confusion générale — à quelques exceptions près — des réponses à Richler, tout cela montre bien que le nationalisme nous rend vulnérables à ceux qui tentent de nous retourner contre nous-mêmes et qui attendent de notre réponse qu'elle fasse oublier, par sa brutale maladresse, que l'agression vient d'eux. Seule des réponses réfléchies nous rend vraiment justice. Une réponse emportée, violente ou « suffoquée » d'indignation — comme la scandaleuse interview de Madeleine Poulin pour *Le Point*, se contentant d'empêcher Richler de parler et de lui dénier le droit d'écrire ce qu'il avait écrit — ressemble à ce dont on nous accuse et nous donnant cet air de totalitarisme que l'on attend justement, pour prendre à témoin contre nous l'opinion internationale. On peut ajouter qu'en tous les cas (nous aurons sans doute l'occasion de le vérifier bientôt), le degré d'intelligence de la réaction sera proportionnel à la distance critique qu'on aura prise par rapport à notre propre nationalisme québécois.

Quant à Richler, s'il pouvait grandir un peu... Mes collègues de l'Université de Montréal qui préparaient un dossier pour poser sa candidature au prix David sont désolés; tous leurs espoirs de le voir jamais reconnu au Québec pour ce qu'il est, un de nos plus grands écrivains, se sont évanouis. Que ses livres nous aident au moins à comprendre, un peu plus qu'il ne le comprend lui-même, le sens de ses actions : il suffit en effet de le lire.

Tout se passe encore pour Richler comme dans son roman, *Rue Saint-Urbain* : « Quand nous voulions nous bagarrer avec les *pea-soups*, trois d'entre nous se cachaient sous un escalier extérieur pendant qu'un quatrième membre du groupe, nommé Eddy, restait sur le trottoir à jouer les désœuvrés de façon provocante. Eddy avait bien une tête et demie de moins que nous. Il se tenait seul sur le trottoir et, quand le premier *pea-soup* solitaire passait, il lui donnait un coup de pied sur le tibia puis l'apostropha : « *Ta mère est une bonne bolle.* » Le *pea-soup* regardait le petit Eddy de haut et le frappait. Alors, et seulement alors, sortions-nous de notre cachette. « *Hé ! C'est mon petit frère que tu viens de battre.* » Avant que le *pea-soup* déconcerté ait eu le temps de protester, nous lui sautions dessus ».

Allez, Mordecai, il est temps d'en finir avec ces provocations de petit garçon qui compte sur les grands pour le défendre. Rentre souper, ta mère t'attend.

(1) Voir l'article de Jeffrey Simpson, *Gauchistes de l'autel*, paru dans LE DEVOIR du 15 octobre 1991.

## Une redoutable logique de centralisation

Jean-Marc Léger

ENTRÉ LE DÉFUNT accord de Meech et les propositions fédérales du 24 septembre, la distance est immense : elle n'est pas de degré mais de nature. Aussi, n'y a-t-il pas lieu de se demander si le nouveau projet représente pour le Québec « plus ou moins que Meech », puisqu'il n'a pas été conçu à son intention mais pour l'ensemble du pays. Il importe simplement de prendre acte de l'opposition fondamentale entre ces propositions et les revendications même minimales du Québec.

Plus on relit et approfondit le nouveau document outaouais, à la condition de le situer dans l'évolution du Québec et du Canada depuis un quart de siècle, plus on en mesure la portée centralisatrice. Cela est particulièrement évident à la lecture des sections 15 et 16 relatives à l'union économique et de la section 28 sur le « conseil de la Fédération », nouveau mécanisme qui, derrière un souci de « coordination et d'harmonisation », vise en fait à favoriser l'intrusion du pouvoir central dans les domaines les plus variés. Le nouvel article 91A est redoutablement éloquent. Il prévoit que « le Parlement du Canada a compétence exclusive pour légiférer en toute matière qu'il déclare utile à l'efficacité de fonctionnement de l'union économique ».

À une époque d'interdépendance croissante de tous les domaines d'activité, toute « matière » peut être déclarée utile à l'union économique, depuis l'enseignement technique et la recherche scientifique jusqu'à la politique sociale, en passant par le développement régional.

Nous sommes dans une logique de centralisation absolue (pour qui du moins n'entend pas se bernier soi-même), lors même qu'elle se présente sous les dehors de la concertation, dont nous savons ce qu'en vaut l'aune. Les débris de la formule de « société distincte » ne sauraient tromper ceux qui tiennent vraiment à justifier par ce hochet dérisoire leur ralliement empressé à une

proposition qui conduit tout droit à l'État unitaire et banalise le Québec comme aucun Clyde Wells n'aurait pu en rêver. Jamais il ne fut à ce point évident que le « renouvellement du fédéralisme », dans un sens et une mesure compatibles avec les intérêts vitaux du Québec, est impossible, tout simplement du fait de deux visions inconciliables, contradictoires, du Canada.

### La principale qualité de ce document constitutionnel réside dans sa capacité à dessiller enfin les yeux de ceux qui croyaient encore au père Noël fédéral.

La principale qualité du document réside là, dans sa capacité à dessiller enfin les yeux de ceux des nôtres qui, en dépit de décennies d'espérances déçues et d'échecs répétés, s'acharnaient à attendre le père Noël constitutionnel ou le gr-gri miraculeux que pourrait concevoir un « rebouteux » doublé d'un sorcier. Nous assistons à certains égards à une réédition des événements de 1980 à 1982. Comme P. E. Trudeau, l'actuel premier ministre promet à des Québécois naifs un profond renouvellement du fédéralisme : tous deux s'y emploient effectivement... mais dans un sens exactement contraire à l'attente du Québec.

### Une conjoncture favorable

En fait, Ottawa profite de la crise constitutionnelle et de la conjoncture économique internationale pour tenter de transformer profondément le système. Au nom de l'efficacité et de l'harmonisation, et tout en se donnant l'air de satisfaire partiellement à certaines revendications des diverses régions ou provinces et des Autochtones, il entend en réalité accroître massivement les pouvoirs du Gouvernement central. C'est, de loin, celui-ci qui serait le plus grand bénéficiaire de la transformation recherchée.

Monsieur Mulroney avait annoncé voici quelques mois « un pays joliment différent ! » : nous y voilà, et il est encore pire que ce que nous pouvions imaginer.

Consentir, fut-ce de bonne foi, qu'il puisse y avoir là, pour le Québec, une « base acceptable de discussion », c'est faire montre d'une consternante naïveté. Ce serait s'engager dans une démarche singulièrement périlleuse et se laisser prendre au piège car on cautionnerait l'inspiration, la philosophie même du projet; ce serait signer sa perte. Ce document, en effet, qui a sa logique propre et une redoutable cohérence, n'est pas « bonifiable » car il s'inscrit dans une perspective radicalement antinomique de celle où le Québec se situe.

Plus qu'une réforme, c'est une nouvelle constitution qui est proposée, dont le principe fondamental est celui de l'État unitaire. C'est exactement comme s'il ne s'était rien passé depuis trois ans, ni commission Bélanger-Campeau, ni rapport Allaire, ni même Meech et l'échec de Meech. De même que la réforme constitutionnelle de 1982 s'est faite sans le Québec, contre sa volonté mais que ses dispositions s'y appliquent néanmoins (situation coloniale typique), le nouveau projet fédéral, consacrant et prolongeant cet état de choses, démontre l'imanité de toute tentative de renouvellement du fédéralisme. L'ultime avatar du régime confirme que le Québec n'y peut trouver place qu'en abdiquant.

Il y avait longtemps déjà que la notion de « pacte » ou de contrat entre les deux « peuples fondateurs » était pudiquement évacuée. La formule éculée de la société distincte est désormais vidée de tout contenu réel. La clause dérogatoire est, à toutes fins utiles, éliminée. On se serait ingénié à dissuader le Québec d'adhérer à cette nouvelle constitution qu'on ne s'y serait guère plus autrement. Peut-être, au fond, est-ce une façon habile et discrète de nous inviter à assumer enfin la maîtrise de notre destin.

N'allons pas décevoir ceux-là qui nous y pressent au point de nous faciliter la tâche.

## Louis Laberge ou les amitiés particulières

Honoré Jean  
Professeur de français au Cégep du Vieux-Montréal

« C'EST EXTRAORDINAIRE, c'est incroyable, j'en reviens pas », se serait exclamé Louis Laberge, lors de la soirée-gala offerte en son honneur le 2 octobre dernier. C'est du moins ce qu'on pouvait lire dans le journal LE DEVOIR le lendemain, 3 octobre 1991.

Bien sûr, Louis Laberge fut un dirigeant syndical costaud et intelligent. Avec lui, il y eut la naissance de la FTQ, cette fédération syndicale dotée d'un « statut particulier » par rapport aux unions américaines et par rapport au CTC. Bien sûr, avec lui, et souvent malgré lui, il y eut des luttes syndicales et politiques, des Fronts communs, des paroles célèbres comme « casser le système », un séjour à Orsainville, etc. Évidemment l'action syndicale n'est pas de tout repos; cela demande de la conviction, de la résistance à la fois physique et morale. Louis Laberge avait tout cela.

Passé encore que les élites syndicales, politiques, économiques se soient rassemblées en famille pour fêter, à leur dire, ce « grand de la démocratie syndicale ». Cependant, à y réfléchir de plus près, cette soirée constituait le couronnement, « entre amis », de 27 ans de collaboration syndicale du « cheuf » avec tous les pouvoirs politiques qu'ils soient du privé ou du public, de Québec ou d'Orsainville. Certes cette soirée-gala intronisa de façon définitive Louis Laberge au panthéon des grands leaders syndicaux du Canada et du Québec, mais elle le consacrait également comme un des collaborateurs syndicaux les plus éminents des pays industrialisés.

De l'action syndicale, Louis Laberge en a fait. De l'action politique aussi. Et c'est très bien. Mais l'action syndicale, c'est quelque chose de plus que ce qu'il a fait. Ce quelque chose, c'est le fait que les élites n'auront probablement jamais l'audace de faire une soi-

rée-gala pour ceux et celles qui ont vraiment combattu le « système » économique et politique dans lequel vit la classe ouvrière québécoise et canadienne (...).

Vraiment « c'est incroyable » : voir à la même table, autour de « ami Louis », cette brochette de politiciens et de patrons aux options politiques supposément opposées, — je pense ici au Conseil de patronat, au chef du Parti québécois, Jacques Parizeau —. Incroyable, on se bidonnait autour d'une « 50 » ou d'un « cognac » le jour même de la charge de l'anti-éméute de la GRC contre les 18 000 fonctionnaires qui manifestaient sur la colline parlementaire à Ottawa. À qui iront les bénéficiaires de la soirée ? Aux grévistes ? Aux chômeurs ? au Fond de la FTQ ? Pour les bonnes œuvres ? Incroyable.

L'histoire nous avait habitués à voir Duplessis passer la bague au doigt au cardinal Villeneuve. Elle nous avait habitués également à voir des transfuges. Jean Marchand en était le plus bel exemple. Mais nous n'avions pas encore vu les « notes d'argent » de la collaboration syndicale fêtée avec autant d'éclat. C'est sûrement un signe des temps.

L'opportuniste politique aidant, on peut à la rigueur expliquer la présence des politiciens à cette fête. Mais il devient difficile de comprendre la présence, à ce gala, d'autres personnalités syndicales. J'ai de la difficulté à lire le nom de Larose sur la même ligne que ceux de Parizeau, Chrétien, Pélaudeau, Doré et Dufour.

Passé encore de comparer Orsainville à un monastère et « Louis » à un moine, mais j'ai de la difficulté à voir la négociation des conditions de travail de la classe ouvrière assimilée, par le premier ministre du Canada, à une beuverie, où il se serait lui-même complu, où l'on troque « une clause de convention collective contre une bière ou contre un cognac ». C'est selon. Les choses se sont-elles passées ainsi lors du débat sur « Meech » ? Se passeront-elles comme cela lors du prochain débat sur la constitution ? Désolant...